

2009



**Rapport annuel
de la Commission
sur le fonctionnement
et l'évolution de l'Union**

Présenté à la 14^{ème} session ordinaire de la Conférence
des Chefs d'Etat et de Gouvernement de
l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Bamako, 20 février 2010

UEMOA

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

LA COMMISSION

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION
SUR LE FONCTIONNEMENT ET
L'EVOLUTION DE L'UNION
2009**

Présenté à la 14^{ème} session ordinaire
de la Conférence des Chefs d'Etat
et de Gouvernement de l'UEMOA

Bamako, 20 février 2010

SOMMAIRE

	LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	9
1-	INTRODUCTION.....	13
2-	MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS.....	17
2-1	Au titre de la surveillance multilatérale.....	20
2-1-1	Modification du Pacte de convergence.....	20
2-1-2	Rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale.....	20
2-1-3	Assistance aux Etats membres et Coopération internationale.....	21
2-2	Au titre de l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire des finances publiques.....	21
2-2-1	Finances publiques.....	22
2-2-2	SYSCOA.....	22
2-2-3	Projet de réforme des Marchés publics (PRMP-UEMOA).....	22
2-2-4	Fiscalité intérieure.....	23
2-3	Au titre des études et travaux économiques.....	23
2-3-1	Actualisation des bases de données statistiques	23
2-3-2	Activités statistiques courantes.....	24
2-3-3	Travaux d'harmonisation statistique.....	24
2-3-3-1	Mise en œuvre du projet de rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation... ..	24
2-3-3-2	Elaboration de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle.....	24
2-3-4	Modélisation et prévision macroéconomique	25
2-3-5	Suivi et évaluation du DSRP régional.....	25
2-4	Au titre de la réalisation du Marché commun.....	25
2-4-1	Marché régional et Union douanière.....	25
2-4-1-1	Libéralisation du commerce intracommunautaire.....	25
2-4-1-2	Tarif Extérieur Commun.....	26
2-4-1-3	Négociations de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne.....	26
2-4-2	Politique commerciale commune.....	27
2-4-2-1	Négociations commerciales.....	27
2-4-2-2	Etude sur le guichet unique régional.....	28
2-4-2-3	Réunions.....	28

2-4-2-4	Participation au 8 ^{ème} Forum de l'AGOA.....	28
2-4-3	Politique de la concurrence.....	29
2-4-3-1	Les missions d'enquête.....	29
2-4-4	Statistiques du commerce extérieur et surveillance commerciale.....	30
2-4-5	Liberté de circulation des personnes et droit d'établissement.....	30
2-5	Au titre des politiques sectorielles.....	31
2-5-1	Industrie et développement de l'entreprise.....	31
2-5-1-1	Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA.....	31
2-5-1-2	Programme d'actions pour la promotion et le financement de la PME dans l'UEMOA.....	32
2-5-1-3:	Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA.....	32
2-5-1-4	Programme de promotion de la qualité.....	33
2-5-2	Energie.....	34
2-5-2-1	Stratégie de résolution de la crise de l'énergie électrique dans les Etats membres de l'UEMOA: Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREN).....	34
2-5-2-2	Renforcement du cadre institutionnel du secteur de l'énergie.....	35
2-5-3	Télécommunications et nouvelles technologies	35
2-5-4	Artisanat.....	36
2-5-5	Mise en œuvre de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA (PCEA/UEMOA).....	36
2-5-5-1	Programme régional de Biosécurité (PRB/UEMOA).....	36
2-5-5-2	Projet d'appui au renforcement des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme de lutte contre l'ensablement dans la Bassin du Niger (PLCE/BN).....	36
2-5-5-3	Programme d'aménagement et de gestion durable des zones côtières/Lutte contre l'érosion côtière et gestion du littoral.....	36
2-5-5-4	Programme d'Hydraulique Villageoise de l'UEMOA (3000 forages)	37
2-5-5-5	Programme régional sur les changements climatiques.....	37
2-5-6	Agriculture, élevage, pêche.....	37
2-5-6-1	Axe 1 "Adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de la production".....	38
2-5-6-2	Axe 2 « Approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et gestion des ressources partagées ».....	39
2-5-6-3	Axe 3 "Insertion de l'agriculture de l'Union dans le marché sous régional et mondial"	40
2-5-7	Politique Minière Commune (PMC) et promotion des énergies renouvelables.....	40
2-5-7-1	Promotion des énergies renouvelables et rationalisation de l'utilisation des combustibles ligneux.....	40
2-5-7-2	Mise en œuvre de la Politique Minière Commune (PMC).....	41
2-5-8	Aménagement du territoire.....	41
2-5-9	Programme d'infrastructures et du transport routiers.....	42

2-5-9-1	Programme Routier 1 (PR1)- UEMOA/GHANA.....	42
2-5-9-2	Programme d'aménagement routier et de facilitation du transport sur le corridor Bamako-Dakar par le Sud (Bamako-Kati-Kita-Saraya-Kédougou-Kaolack-Dakar) (PR2).....	43
2-5-9-3	Projet d'aménagement routier et de facilitation du transport sur le corridor Ouagadougou-Dori-Téra-Niamey (PR3).....	44
2-5-9-4	Projet d'aménagement de la route Labé-Sériba-Médina-Gounass-Tambacounda et de facilitation du transport sur le corridor Conakry-Dakar (PR4).....	44
2-5-9-5	Programme d'Action Communautaire des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR).....	44
2-5-9-6	Programme Régional de Facilitation des Transports.....	46
2-5-9-7	Sécurité routière.....	47
2-5-10	Transport aérien.....	48
2-5-11	Tourisme.....	48
2-5-12	Santé des populations.....	48
2-5-13	Enseignement supérieur et formation professionnelle.....	49
2-5-14	Promotion de la femme.....	49
2-5-15	Arts et culture.....	49
2-6	Au titre du financement et des interventions de l'Union.....	50
2-6-1	Financement de l'Union.....	50
2-6-1-1	Mobilisation de ressources propres	50
2-6-1-2	Mobilisation de ressources extérieures.....	51
2-7	Au titre du Programme Economique Régional (PER).....	51
2-7-1	Etat d'exécution des projets.....	51
2-7-2	Etat de mobilisation des ressources.....	52
2-7-3	Mise en place du cadre institutionnel	54
2-8	Au titre de la gestion courante.....	54
2-8-1	Modernisation de la gestion.....	54
2-8-2	Gestion des ressources humaines.....	55
2-8-3	Budget de Union.....	55
2-9	Au titre de la communication.....	55
2-9-1	Appropriation du processus.....	55
2-9-2	Visibilité du processus d'intégration.....	56
2-9-3	Modernisation de la documentation et des archives.....	57
2-9-4	Harmonisation de l'espace médiatique.....	57
2-10	Au titre de la coopération.....	57
2-10-1	Coopération régionale et africaine	57
2-10-1-1	Coopération avec la CEDEAO.....	57
2-10-1-2	Coopération avec les autres organisations intergouvernementales (OIG) en Afrique de l'Ouest.....	57
2-10-2	Coopération avec l'Union Européenne.....	57
2-10-2-1	Mise en œuvre du PIR- 9ème FED.....	57
2-10-3	Instruments de coopération.....	58

3-	ACTIVITES DES AUTRES ORGANES DE L'UNION.....	60
3-1	Au titre du Comité Interparlementaire (CIP).....	60
3-1-1	Activités statutaires.....	60
3-1-1-1	Réunions du Bureau du CIP.....	60
3-1-1-2	Sessions ordinaires	61
3-1-1-3	Sessions extraordinaires.....	62
3-1-1-4	Activités spécifiques.....	63
3-2	Au titre de la Cour de Justice.....	64
3-2-1	Activités juridictionnelles.....	65
3-2-2	Activités extra-juridictionnelles.....	65
3-2-3	Activités administratives.....	65
3-3	Au titre de la Cour des Comptes.....	66
3-3-1	Contrôle et certification de comptes.....	66
3-3-1-1	Contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA	66
3-3-1-2	Contrôle des comptes de l'exercice 2008 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).....	66
3-3-1-3	Certifications des états d'exécution financière au 31 décembre 2008 de la Convention CBF N°CZZ 304901	66
3-3-1-4	Certification des états d'exécution financière arrêtée au 31 décembre 2008 de la Convention CBF N° CZZ 305801 D.....	67
3-3-1-5	Audit de la situation d'exécution arrêtée au 31 décembre 2008 du PRMP-UEMOA.....	68
3-3-2	Harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle.....	68
3-3-3	Participation de la Cour à diverses rencontres.....	68
3-3-4	Mise en place du dispositif juridique de la Cour.....	69
3-4	Au titre de la Chambre Consulaire Régionale.....	69
3-4-1	Réunions statutaires.....	69
3-4-1-1	Réunions du Bureau Exécutif	70
3-4-1-2	Réunion de l'Assemblée Générale.....	70
3-4-2	Autres activités.....	68
4-	PERSPECTIVES.....	73
4-1	Au titre de la programmation stratégique.....	75
4-2	Au titre du Programme Economique Régional	76
4-3	Au titre du renforcement du marché régional et de la politique commerciale.....	76
4-4	Au titre du renforcement du cadre macroéconomique.....	77
4-5	Au titre des politiques sectorielles.....	78
4-6	Au titre de la coopération.....	80
4-7	Au titre de la communication.....	80
5	CONCLUSION.....	81

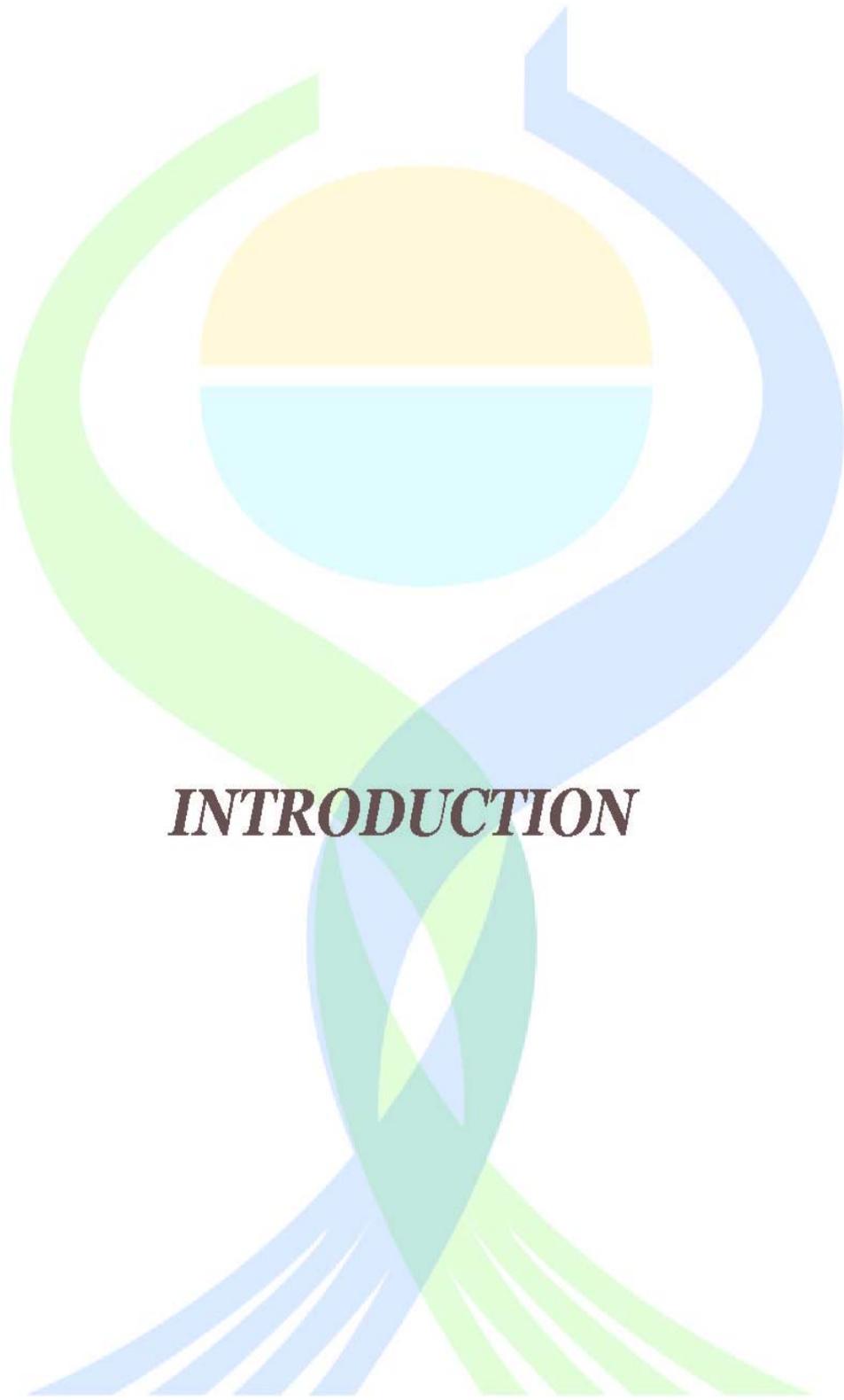
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACBF :	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AGEROUTE :	Agence de Gestion des Routes
AFRISTAT :	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AFRICTAC :	Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest
AGOA :	Initiative Américaine pour la Croissance en Afrique
AGETIP :	Agence d'Exécution des Travaux d'intérêt Public pour l'Emploi
AO :	Afrique de l'Ouest
APE :	Accord de Partenariat Economique
ASECNA :	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD:	Banque Africaine de Développement
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
CDE :	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CE :	Communauté Européenne
CIP :	Comité Interparlementaire
CNPE :	Comité National de Politique Economique
COSCAP :	Projet pour la supervision de la sécurité aérienne dans les Etats membres de l'UEMOA et la Mauritanie.
DSRRP :	Document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté
EUROSTAT :	Office Européen de statistiques

FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAIR :	Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FENU :	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FMI :	Fonds Monétaire International
FRDA :	Fonds Régional de Développement Agricole
IHPC :	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI :	Indice Harmonisé de la Production Industrielle
INS :	Institut National de Statistiques
IZF :	« Investir en Zone Franc »
JICA :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
NIGETIP :	Agence Nigérienne de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OIF :	Organisation Internationale de la Francophonie
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PACITR :	Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers
PARI :	Programme d'Appui Régional à l'Intégration
PER :	Programme Economique Régional
PCS :	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PMI :	Petite et Moyenne Industrie
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement

Liste des abréviations, sigles et acronymes

PPTE :	Pays Pauvre très Endetté
PR1 :	Programme routier 1 UEMOA/Ghana
PR2 :	Programme d'aménagement routier Bamako-Kati-Kita-Seraya-Kédougou-Kaolack-Dakar
PR3 :	Programme d'aménagement routier Ouagadougou-Dori-Téra-Niamey
PR4 :	Programme d'aménagement de la route Labé-Sériba-Gounass-Tambacounda
SPS :	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TICAD :	Conférence Internationale de Tokyo sur le développement en Afrique
TIFA :	Accord Cadre sur le Commerce et l'Investissement
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC :	Unité de Compte
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNION :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIP :	Union Interparlementaire



INTRODUCTION

UEMOA

L'année 2009 a été marquée, dans l'Union, par deux faits majeurs :

- les conséquences des perturbations climatiques, avec les inondations qui ont frappé plusieurs Etats membres entraînant des dégâts très importants ;
- l'impact de la crise financière et économique internationale sur l'activité économique de l'Union et le quotidien des ménages.

Dans ce contexte, les Organes de l'Union ont pris des initiatives pour répondre aux besoins des Etats et des populations et, surtout, inscrire les diverses mesures dans la logique de la consolidation du processus d'intégration régionale qui, aujourd'hui plus que jamais, se présente comme la solution idoine permettant de réagir efficacement aux conséquences des phénomènes naturels et de l'environnement international.

En effet, les économies des Etats membres de l'Union déjà ébranlées par les crises alimentaire et énergétique de 2008, ont été affaiblies par les effets de la récession mondiale, sur les échanges et la production, notamment. Toutefois, des signes d'une reprise de l'économie mondiale sont devenus visibles au cours du quatrième trimestre 2009, en rapport avec les injections massives de ressources des pouvoirs publics pour soutenir la demande intérieure et réduire les risques systémiques sur les marchés financiers. De même, l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) à hauteur de 250 milliards par le FMI, conformément aux décisions du Sommet du G20 du 2 avril 2009, à Londres, a constitué un acte important de renforcement de la liquidité mondiale et, par conséquent, d'atténuation des effets récessifs de la crise mondiale.

A l'opposé de l'année 2008 marquée par de fortes tensions inflationnistes, il est observé en 2009, une détente sur les prix en rapport avec la baisse de la demande mondiale, le repli des prix des produits alimentaires et la baisse notable du cours de pétrole

La récession mondiale n'a finalement pas épargné les économies de l'UEMOA qui devraient enregistrer des contreperformances en 2009. En effet, le taux de croissance enregistrerait une décélération de 0,8 point par rapport à 2008, en se situant à 2,9% pour une prévision de 4,7% en rapport avec des performances moins satisfaisantes au niveau du secteur primaire. Ce secteur a été confronté, par ailleurs, aux effets des changements climatiques qui se sont traduits par des inondations et des calamités dans la plupart des Etats membres de l'Union.

La question des changements climatiques devient également un défi important à relever dans les Etats membres de l'Union.

Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (2,7%), Burkina (3,1%), Côte d'Ivoire (3,7%), Guinée-Bissau (2,6%), Mali (4,2%), Niger (1,0%), Sénégal (2,1%) et Togo (2,5%). Pour 2010, il projeté un taux de croissance de 4,0% en liaison avec un redressement de l'activité économique dans tous les Etats membres.

En rapport avec le recul des prix des produits alimentaires et de l'énergie, l'inflation connaît une baisse dans l'Union. Le taux d'inflation de l'Union est prévu à 1,3% contre 7,4 % en 2008. Excepté le Niger, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait dans les pays en dessous de la norme communautaire de 3%. Elle serait négative en Guinée-Bissau et au Sénégal..

Les réponses régionales pour atténuer les

effets de la crise sur les économies de l'Union, ont consisté, outre l'initiative de concertations régulières entre les acteurs du système financier, en des injections massives et régulières de liquidités, la réduction des taux directeurs de la Banque Centrale qui s'est répercutée sur certaines banques primaires, des révisions à la baisse des taux de réserve obligatoires afin de donner plus de marges aux banques commerciales pour leurs activités de financement des économies et un appui aux trésors publics pour apurer les arriérés de paiement intérieurs par un recours au marché des titres publics et aux contreparties des DTS alloués par le FMI. A fin octobre 2009, un montant global de 707 milliards a été mobilisé.

Au regard de la menace que constitue les accumulations d'arrières de paiement intérieurs au secteur privé, à l'emploi et à la stabilité du système financier de l'Union, le Conseil des Ministres extraordinaire du 20 novembre 2009 a invité les Etats membres à apurer le reste de leurs arriérés par un recours à la titrisation.

En dehors d'initiatives spécifiques, l'ensemble des activités conduites en 2009 se sont inscrites dans les orientations de la note de cadrage budgétaire 2009 du Président de la Commission de juin 2008 et, surtout, de celles de la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de Gouvernement, tenue à Ouagadougou, le 17 mars 2009.

A cet effet, un accent particulier a été mis sur la visibilité du processus d'intégration, à travers la réalisation des projets concrets inscrits au Programme Economique Régional et sur les perspectives d'avenir de l'Union qui, en 2009, célébrait les quinze ans de son existence.

Le présent rapport d'activités, destiné à la

14^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, conformément aux prescriptions du Traité de l'UEMOA, dresse un bilan synthétique des actions conduites au cours de l'année 2009 par l'ensemble des Organes de l'Union et trace les pistes des actions à conduire au cours de l'année 2010.



***MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D' ACTIONS***

UEM MOA

La mise en œuvre des différents chantiers du processus d'intégration est assurée par l'ensemble des Organes (Commission, Cour de Justice, Cour des Comptes, Comité Interparlementaire, Chambre Consulaire Régionale), conformément aux orientations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

A cet effet, la 13^{ème} session Ordinaire de la Conférence, tenue à Ouagadougou le 17 mars 2009, a été sanctionnée par les actes ci-après :



- la désignation, par ses Pairs, de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali en qualité de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il succède à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, qui assurait cette haute charge depuis 2007 ;
- la création d'un nouvel Organe consultatif, le Conseil du Travail et du Dialogue Social de l'UEMOA (CTDS), par Acte additionnel N°02/2009/CCEG/UEMOA ;
- l'adoption d'une Déclaration de la Conférence, intitulée « Réaffirmer l'appartenance à une communauté solidaire » ;
- l'adoption des actes ci-après :

- le Protocole additionnel n°1/2009/CCEG/UEMOA, modifiant le Protocole additionnel n°III/2001, instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA ;
- l'Acte additionnel n°01/2009/CCEG/UEMOA, portant institution d'une Politique commune de l'UEMOA, dans le domaine de la circulation et du séjour des personnes non ressortissantes de l'Union ;
- l'Acte additionnel n°03/2009/CCEG/UEMOA, portant reconnaissance de l'intérêt communautaire à l'Association des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA ;
- l'Acte additionnel n°04/2009/CCEG/UEMOA, portant modification de l'Acte additionnel n°02/97 du 23 juin 1997, fixant les attributions, la composition et les principes d'organisation et de fonctionnement de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA ;
- l'Acte additionnel n°05/2009/CCEG/UEMOA, portant modification de l'Acte additionnel n°04/99 du 8 décembre 1999, modifié, relatif au Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA.



Pour sa part, le Conseil des Ministres statutaire a tenu, en 2009, sept sessions ordi-

naires et deux sessions extraordinaires qui ont adopté les actes suivants :

- douze (12) Règlements ;
- vingt-trois (23) Décisions ;
- seize (16) Directives ;
- deux (02) Recommandations.

Activités de la Commission

2-1 : Au titre de la surveillance multilatérale

2-1-1 : Modification du Pacte de Convergence

Les conditions de convergence de l'Union prescrites à l'article 9 de l'Acte additionnel N° 02/2006 du 27 mars 2006, n'ont pas été respectées à fin 2008, pour permettre à l'Union d'entrer en phase de stabilité à



compter du 1^{er} janvier 2009. A cet effet, la Commission a élaboré et soumis à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement un projet d'Acte additionnel portant modification de l'Acte additionnel relatif au Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, en vue de proroger l'horizon de convergence. Il s'agit de l'Acte additionnel n° 05/2009/CCEG/UEMOA, adopté à la 13^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union du 17 mars 2009, à Ouagadougou.

L'objectif visé à travers ce texte est de renforcer la crédibilité de l'exercice de la surveillance multilatérale, en fixant un nouvel horizon de convergence.. Ainsi, le nouvel horizon a été fixé au 31 décembre 2013.

En complément à cette modification du Pacte, des changements ont été apportés au Règlement n° 11/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999, portant modalités de mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA et à la Directive portant définition d'un calendrier opérationnel pour la mise en œuvre du Pacte. L'objectif de ces changements a été de porter le programme pluriannuel des Etats sur cinq ans conformément aux dispositions de l'Acte additionnel du 17 mars 2009.

En relation avec ces nouvelles dispositions, le Conseil des Ministres a demandé aux Etats d'élaborer des programmes pluriannuels sur cinq ans, au lieu des trois comme précédemment.

2-1-2 : Rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale

La Commission a élaboré et soumis au Conseil des Ministres qui l'a adopté en sa session du 26 juin 2009 à Dakar, le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale du premier semestre 2009. Il présente, d'une part, la situation économique, financière et l'état de convergence des Etats membres et de l'Union en 2008 et, d'autre part, les principales incidences de la crise alimentaire et économique sur les performances des Etats membres et de l'Union en 2009 à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Il propose aux Etats membres de l'Union, des orientations de politique économique pour l'année 2010, celles relatives à la poursuite de l'assainissement des finances publiques, aux mesures de consolidation de la croissance économique et

de lutte contre les effets néfastes de la crise financière et économique internationale au sein de l'Union. Un accent particulier est mis sur la nécessité, pour les Etats de l'Union, de soutenir l'investissement, de procéder au recensement de leur stock d'arriérés intérieurs et d'établir un plan d'apurement à court et moyen terme pour ces instances de paiements.

La Commission a aussi soumis au Conseil des Ministres du 17 décembre 2009, à Cotonou, son second rapport semestriel de la surveillance multilatérale. Ce rapport a porté sur la situation macroéconomique en 2009 et perspectives 2010. Il a procédé également à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de cinq Etats membres à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal. Lesdits programmes ont été adoptés par le Conseil des Ministres, qui, par ailleurs a demandé aux autres Etats (la Guinée-Bissau, le Mali et le Togo) de transmettre à la Commission leurs programmes pluriannuels, au plus tard le 18 janvier 2010.

2-1-3 : Assistance aux Etats membres et coopération internationale

La Commission a poursuivi son assistance aux Etats membres à leur invitation, dans le cadre des missions de négociations et de revues des programmes économiques et financiers organisées par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale. Seul le Sénégal n'a pas invité la Commission, malgré les dispositions de la Directive n°02/2001/CM/UEMOA du 21 mai 2001.

La Commission a également organisé, à Lomé, la première réunion des membres des Comités Nationaux de Politique Economique, consacrée à l'examen des dossiers techniques de la surveillance multilaté-

rale. Elle a permis d'aborder les dossiers relatifs à la situation des arriérés intérieurs au niveau des Etats, de proposer des suggestions pour leur apurement et leur gestion ultérieure et la gestion de la crise financière et économique par les Etats.

La Commission a mené des missions et participé à toutes les rencontres initiées par les institutions régionales et internationales au cours de l'année 2009, notamment le FMI, la BM, la BAD, la Zone Franc, la CEDEAO, la Banque Régionale de Solidarité (BRS), le Conseil Régional pour l'Épargne Publique et les Marchés Financiers (CREPMF), la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), l'AMAO, AFRITAC, etc.

2-2 : Au titre de l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire des finances publiques

L'un des objectifs assignés aux Etats membres de l'Union, en matière de finances publiques, est la poursuite des efforts d'assainissement de leur gestion, à travers la mise en œuvre des principes de la bonne gouvernance.

L'objectif visé en 2009 est la consolidation du processus d'intégration en matière d'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires nationaux dans le domaine des finances publiques, en procédant, notamment, à l'adaptation des directives aux besoins des Etats membres et aux évolutions récentes dans le domaine de la gestion des finances publiques.

En matière de fiscalité intérieure, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du programme de transition fiscale pour accroître la performance des administrations fiscales et douanières.

2-2-1 : Finances publiques

La Commission a élaboré et fait adopter par le Conseil des Ministres en mars et juin 2009, des Directives sur le Code de transparence dans la gestion des finances publiques et sur les Lois de Finances, le Règlement Général sur la Comptabilité Publique, la Nomenclature Budgétaire de l'Etat, le Plan Comptable de l'Etat et le Tableau des Opérations Financières de l'Etat.

Par ailleurs, la Commission a engagé une étude sur l'harmonisation des nomenclatures budgétaire et comptable des collectivités locales au sein de l'UEMOA dont les conclusions ont été approuvées lors d'un atelier tenu en novembre 2009.

2-2-2 : SYSCOA

Sur proposition de la Commission, le Conseil des Ministres a adopté en mars 2009 les nouveaux textes réglementaires du Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA), et du Conseil Permanent de la Profession Comptable (CPPC).

Les deux organismes consultatifs du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) chargés, respectivement, de la normalisation comptable et de la réglementation de la profession comptable dans l'espace communautaire ont par ailleurs pu constituer leurs bureaux respectifs, suite aux décisions de nomination par le Président de la Commission de leurs membres ainsi que les deux Présidents et Vice-Présidents.

L'ensemble de ces textes ainsi que les mesures d'accompagnement prises par la Commission ont permis le démarrage effectif des activités des deux conseils comptables communautaires en 2009. Ces actions se sont matérialisées par l'entrée

du CPPC au sein de la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones (FIDEF) lors de l'assemblée générale de ladite fédération tenue à Montréal en Mai 2009, l'organisation des premières journées ouest africaines de la comptabilité, à Abidjan en juillet 2009, l'inauguration du siège des deux conseils comptables communautaires à Abidjan, en novembre 2009, le lancement d'un processus de partenariat entre le CCOA et l'IASB (International Accounting Standard Board), à Londres en novembre 2009 et la formation des membres des deux conseils par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables de France, aux normes comptables internationales, avec remise des diplômes de spécialité aux experts formés, à Paris, en décembre 2009.

2-2-3 : *Projet de Réforme des Marchés Publics (PRMP)*

La Commission a poursuivi, au cours de l'année 2009, ses actions de mise en conformité des codes nationaux des marchés publics des Etats membres avec la réglementation communautaire, ainsi que la mise à jour des codes nationaux des marchés publics. Ainsi, dans la plupart des Etats, un code des marchés publics a été adopté accompagné de textes d'application et dans les Etats en retard dans ce processus de transposition, les projets de code sont élaborés et en cours d'adoption.

Par ailleurs, pour renforcer les systèmes réformés des marchés publics mis en place dans les Etats, la Commission a engagé un processus de conception et de mise en œuvre d'une campagne médiatique visant la mobilisation du grand public pour la lutte contre la corruption dans les marchés publics, incluant la réalisation d'un site internet et l'exécution d'un programme

IEC (Information-Education-Communication) sur les codes et les systèmes réformés.

Enfin, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics étant un axe stratégique à la réussite du système, la Commission a œuvré, au cours de l'année 2009, à la formation de formateurs sur les marchés publics au Sénégal. Ce type de formation de formateurs et de perfectionnement, la première d'une série se poursuivra dans les autres Etats, de même que la mise en place d'une structure de formation diplômante au sein de l'espace UEMOA.

2-2-4 : Fiscalité intérieure

Dans le domaine de la fiscalité intérieure, la Commission a réalisé en 2009, en partenariat avec le CREPMF et la BOAD, une étude pour l'harmonisation de la fiscalité des valeurs mobilières.

Les résultats de cette étude ont permis d'élaborer un projet de directive portant harmonisation de la fiscalité des valeurs mobilières qui sera prochainement soumis au Conseil des Ministres

La Commission a également procédé à la relecture de la législation communautaire en matière de TVA et de droits d'accises. Dans ce cadre, le Conseil des Ministres a adopté, la directive N° 02/2009/CM/UEMOA portant modification de la Directive N° 02/98 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de TVA, ainsi que la Directive N° 03/2009/CM/UEMOA portant modification de la Directive N° 03/98 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de droits d'accises. Par ailleurs, la Commission a proposé la création d'un mécanisme pour suivre l'exécution du Programme de Transition Fiscale de

l'UEMOA dont l'un des objectifs fondamentaux est l'amélioration significative du niveau de mobilisation des recettes fiscales dans les Etats de l'Union et l'accroissement de la part des recettes de la fiscalité intérieure dans les ressources fiscales totales. A cet effet, le Conseil des Ministres a adopté, le 17 décembre 2009, deux Décisions portant, respectivement, adoption des critères et indicateurs de la transition fiscale au sein de l'UEMOA et création du dispositif institutionnel de suivi du Programme de Transition Fiscale au sein de l'UEMOA.

2-3 : Au titre des études et des travaux économiques

2-3.1 : Actualisation des bases de données statistiques

Dans le cadre de l'actualisation des bases de données statistiques, les travaux ont porté sur la nouvelle Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM). Il s'est agi, d'une part, d'élargir le champ d'utilisation de la base en intégrant des éléments relatifs aux besoins nouveaux (traitement du PPTE, PIB plus comparables, critères de convergence corrigés, indicateurs de pauvreté, contrôle de cohérence des comptes, etc.) et, d'autre part, d'implanter la base de données 2gLDB et de l'adapter à la Base de Données de la surveillance multilatérale. La phase de formation en vue de la publication automatisée a débuté en juin 2009. Les BDSM alimentées ont été validées par les CNPE et transmises à la Commission en avril 2009.

Par ailleurs, la base de données « compétitivité » est actualisée mensuellement à partir des fiches transmises par la BCEAO, le site d'AFRISTAT et les informations disponibles. On y trouve des informations sur les taux d'intérêt, les taux de change, les coûts des facteurs, les taux de scolarisation et toutes les informations relatives à

la compétitivité des économies des Etats membres de l'UEMOA.

2-3-2 : Activités statistiques courantes

La note de conjoncture économique régionale n°8 a été élaborée. Elle comporte deux grandes parties : la première est relative à l'environnement économique et financier international et traite de la croissance mondiale, des cours des matières premières, des taux d'intérêt et des taux de change des monnaies des principaux partenaires économiques de la zone UEMOA. La seconde partie porte sur la conjoncture régionale, c'est-à-dire, la croissance économique des Etats membres de l'Union, les prix à la consommation, les finances publiques, la situation monétaire et les activités de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Par ailleurs un séminaire sur la conjoncture au 1^{er} semestre 2009 et les prévisions 2009-2010 dans les Etats membres de l'UEMOA a été organisé en juillet 2009 à Dakar, à l'intention de représentants des tous les Etats membres, de la BCEAO, de la BOAD et d'AFRISTAT.

La note mensuelle portant sur l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) base 1996 a été régulièrement élaborée. Les notes régionales de janvier à juillet 2009 sont publiées sur le site de l'UEMOA. Il convient de noter une nette amélioration dans la transmission des données de tous les pays à la Commission. Enfin, la première version de l'édition 2007/2008 de l'annuaire statistique est en cours de validation en vue de sa publication.

2-3-3 : Travaux d'harmonisation statistique

2-3-3-1 : Mise en œuvre du projet de rénovation de l'IHPC

Le projet de rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), base 2008, est entré dans sa phase de finalisation depuis le 30 juin 2009. Les résultats provisoires suivants ont été obtenus :

- les coefficients de pondération (structure de consommation et calendrier des produits saisonniers) ont été déterminés dans les Etats membres ;
- les indices provisoires de janvier à juillet 2009 ont été calculés ;
- les documents méthodologiques et les manuels du personnel de terrain ont été élaborés ;
- le cahier des charges informatique pour l'élaboration d'un nouveau logiciel informatique a été validé ;
- un calendrier précis pour la suite des travaux a été élaboré.

Au plan institutionnel, la Commission a organisé deux réunions du Comité de Suivi de l'IHPC à Bamako, en juillet et octobre 2009.

Dans le cadre du suivi des activités du projet dans les Etats, la Commission a conduit une mission au Bénin et au Togo et participé aux ateliers techniques organisés par l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT).

2-3-3-2 : Elaboration de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI)

L'année 2009 a été consacrée à la consolidation des acquis. A cet effet, la Commission a organisé un atelier d'échange sur les outils de traitement des données de l'IHPI et l'introduction de

nouveaux produits dans le système d'échantillonnage. Le programme d'appui aux Etats, pour le renforcement de la collecte des données, est achevé en ce qui concerne la Guinée-Bissau et en cours dans les autres pays.

2-3-3-3 : Elaboration des comptes nationaux dans les Etats membres

Un avenant au contrat de subvention entre la Commission et AFRISTAT de 2008 a été signé en 2009 afin de réorganiser le calendrier des activités sur la période 2009-2011. AFRISTAT se chargera d'organiser et d'animer des ateliers ciblés dans les Etats membres pour accélérer l'élaboration des comptes nationaux afin de rattraper les retards constatés.

2-3-4 : Modélisation et prévision macroéconomique

Dans la perspective de mise en application du nouveau Règlement prolongeant l'horizon de convergence de l'Union à 2013, une réunion sur les modèles de prévision des Etats membres a organisée du 04 au 08 mai 2009.

Au titre de l'analyse d'impact, une étude en vue de la conception des matrices de comptabilité sociale harmonisées a été lancée pour quatre pays de l'Union, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Togo.

2-3-5 : Suivi et évaluation du DSRP régional

La Commission a poursuivi sa collaboration avec la CEDEAO en vue de la mise en oeuvre du DSRP, après son adoption par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Suite à l'adoption d'une feuille de route, une réunion conjointe UEMOA- CEDEAO s'est tenue à Abuja du 19

au 21 octobre 2009 en vue du lancement de la phase opérationnelle du programme.

2-4 : Au titre de la réalisation du Marché commun

2-4-1 : Marché régional et Union douanière

2-4-1-1 : Libéralisation du commerce intracommunautaire

L'année 2009 a été marquée par l'adoption, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en sa session du 17 mars 2009, du Protocole additionnel n°I/2009/CCEG/UEMOA, portant amendement du Protocole additionnel n°III/2001 du 19 décembre 2001 instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA. L'adoption de ce Protocole, qui fait suite aux difficultés apparues dans l'application des règles d'origine contenues dans le Protocole additionnel n°III/21001, apporte une nouvelle vision sur les produits fabriqués sous les régimes douaniers économiques et suspensifs et qui ont été à la source de nombreuses contestations de l'origine communautaire attribuée à certaines marchandises.

Dans le cadre de la consolidation de l'Union douanière, il convient de noter une recrudescence des interventions de la Commission auprès des administrations nationales visant à lever des obstacles tarifaires et non tarifaires relevés par des usagers. Ce phénomène a d'ailleurs été à l'origine du rapport présenté à la 13^{ème} session de la Conférence sur les entraves à la libéralisation du commerce intracommunautaire.

En vue du bon fonctionnement du régime préférentiel des échanges intracommunautaires, la Commission a entériné et retransmis vingt deux (22) décisions éma-

nant des Etats membres et portant reconnaissance de l'origine communautaire à certaines marchandises fabriquées au sein de l'Union.

2-4-1-2 : Tarif Extérieur Commun (TEC)

Outre les réunions du Comité de gestion du TEC de l'UEMOA qui ont statué sur des demandes de changement de catégorie de produits, les principales activités ont porté sur les discussions, dans le cadre du Comité Conjoint de gestion du TEC de la CEDEAO, sur la 5^{ème} bande tarifaire prévue dans le cadre de la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO. Au niveau de l'UEMOA, une méthodologie pour la détermination des produits éligibles à la 5^{ème} bande de la CEDEAO a été définie en vue de proposition à faire au Comité Conjoint.



2-4-1.3 : Négociations de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne

Au titre de la conduite des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, la Commission de l'UEMOA a poursuivi sa collaboration avec la Commission de la CEDEAO en vue la poursuite des échanges avec la partie UE, à travers la réalisation d'activités diverses visant à la conclusion, à terme, de l'APE

global régional qui doit se substituer aux accords intérimaires conclus par deux pays de la région, à savoir la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Les rencontres organisées à cet effet, au niveau de la sous région ouest africaines (UEMOA-CEDEAO) et avec l'Union Européenne ont porté sur :

- la détermination de la liste des produits sensibles de l'AO et l'élaboration de son offre d'accès au marché ;
- la formulation du programme de l'APE pour le Développement (PAPED) et son opérationnalisation ;
- la détermination de l'impact fiscal net de l'APE sur les économies de la région ;
- la définition des règles d'origine ;
- la rédaction du projet de texte de l'accord ;
- la mise en place du TEC – CEDEAO.

Par ailleurs, en collaboration avec le cabinet « Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté », les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ont organisé du 05 au 07 février 2009 à Accra (Ghana), un atelier régional sur le commerce des services.

D'autre part, les Commissions de l'UEMOA et de CEDEAO ont organisé à Abuja, le 15 mai 2009, la réunion du Comité Ministériel de Suivi de l'APE AO-UE qui a été précédée d'une réunion au niveau des Experts les 12 et 13 mai 2009. Cette réunion a permis aux Négociateurs en chef et aux Hauts Fonctionnaires de la région AO de faire au Conseil des Ministres Statutaire, le point sur l'évolution des négociations et de recevoir des directives pour la suite du processus.

En vue d'une plus grande implication du secteur privé dans les négociations, la Commission a organisé, du 06 au 08 juillet 2009, un séminaire d'information sur les négociations APE à l'intention des membres de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR).

Par ailleurs, la Commission a participé au séminaire d'information sur les services dans le cadre des APE, organisé par la Commission européenne à Dakar les 22 et 23 janvier 2009 et pris part à plusieurs autres rencontres de hauts fonctionnaires ou de négociations avec l'Union Européenne en Afrique et à Bruxelles.

Aujourd'hui, dans la mesure où un compromis raisonnable a pu enfin être négocié entre les deux Parties sur les dispositions de la Partie IV du texte de l'accord relative à la dimension développement de l'APE, la conclusion d'un accord d'étape entre la région AO et la CE est désormais envisageable, sous réserve des compromis à faire sur certains dossiers tels que l'offre d'accès au marché et les règles d'origine, ainsi que sur des questions essentielles telle que celle relative au traitement à réserver aux prélèvements communautaires (PCS/ UEMOA et PC/CEDEAO) dans le cadre du démantèlement tarifaire.

2-4-2 : Politique commerciale commune

2-4-2 : Négociations commerciales

■ Négociations d'accords commerciaux

La troisième réunion conjointe de négociations de l'Accord commercial et d'investissement entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et l'UEMOA s'est tenue à Alger, du 30 mai au 1^{er} juin 2009. Le projet de texte de l'accord y compris le volet investissement et un protocole

relatif aux règles d'origine ont été examinés, de même que les listes de produits devant bénéficier d'un accès préférentiel.

Quant aux négociations de l'Accord commercial et d'investissement entre la République Tunisienne et l'UEMOA, elles ont été marquées par la tenue de deux sessions conjointes de négociations, respectivement en juin 2009 à Ouagadougou (5^{ème} round) et en décembre 2009 à Tunis (6^{ème} round)..

Les discussions ont porté sur les dispositions du texte d'accord relatives au commerce des marchandises et ont permis la définition d'un schéma tarifaire préférentiel intégrant un traitement asymétrique favorable à l'UEMOA, notamment pour les produits industriels, à savoir : franchise totale des droits de douane et taxes d'effet équivalent pour l'accès des produits industriels UEMOA, contre seulement 50% de réduction pour l'importation des produits industriels tunisiens ; pour les produits agricoles abattement de 50% et 40% respectivement.

En ce qui concerne les listes de produits, les deux Parties ont procédé à un nouvel examen des propositions de listes de produits devant bénéficier d'un accès préférentiel. Elles ont arrêté les listes de produits devant bénéficier des avantages prévus par le schéma des préférences tarifaires, avec un déséquilibre prononcé en faveur de l'Union, en vue de susciter l'adhésion de celle-ci au renforcement des échanges commerciaux entre les deux Parties.

■ Négociations commerciales multilatérales avec l'OMC

La Commission a pris part à la Septième Conférence Ministérielle de l'OMC, à Genève du 30 novembre au 02 décembre 2009, sur le thème : « L'OMC, le système

commercial multilatéral et l'environnement économique mondial actuel. » Cette Conférence a permis d'évaluer les activités de l'OMC et sa contribution à la reprise de la croissance et au développement économique..

2.4-2.2 : Etudes sur le guichet unique régional

Plusieurs études ont été conduites dans le cadre de la politique commerciale. Il s'agit :

- d'une étude portant sur l'identification des actions devant conduire à la création et à l'implantation d'un guichet unique régional UEMOA sur la facilitation des échanges, réalisée par JEICP. Le rapport de l'étude a fait l'objet d'un atelier de validation en septembre à Abidjan ;
- d'une étude sur la mise en place d'un programme de promotion commerciale, réalisée par le Bureau national d'études techniques et de développement de Côte d'un atelier de validation à Ouagadougou en novembre 2009.

2-4-2-3 : Réunions.

Deux réunions ont été organisées dans le cadre de la politique commerciale :

- Un atelier régional sur la facilitation des échanges, à l'intention des Etats membres, du 28 au 30 septembre à Abidjan

Il a permis de faire le point sur les nouveaux développements intervenus dans les négociations sur la facilitation des échanges, de rappeler la méthode d'auto-évaluation des besoins pour une meilleure assistance technique, de partager avec les Etats membres, l'état de leurs travaux sur la facilitation des échanges. Ont également été examinés les acquis communautaires

sur la facilitation des échanges, surtout en ce qui concerne la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de transit portuaire au sein de l'UEMOA, ainsi que dans le domaine des transports au niveau de la sous région. . L'atelier a également mis l'accent sur le projet de guichet unique régional que la Commission entend développer dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce. A cet effet, une étude portant sur l'identification des actions devant conduire à la création et à l'implantation de ce guichet unique régional a été validée au cours de l'atelier.

- La 3^{ème} rencontre communautaire d'échanges sur la politique commerciale commune et les négociations commerciales en cours, du 7 au 9 octobre à Lomé

Elle a permis une mise à niveau des membres des Comités Nationaux de Négociations Commerciales (CNNC) sur la Politique commerciale commune, l'évolution et les enjeux des négociations commerciales multilatérales et bilatérales et de poursuivre la réflexion sur le renforcement des capacités des CNNC, l'amélioration de l'efficacité du dispositif régional de négociation commerciale et de mise en œuvre des accords commerciaux.

2-4-2-4 : Participation au 8^{ème} Forum de l'AGOA

La Commission a pris part, du 04 au 06 juillet 2009, au 8^{ème} Forum de l'AGOA qui a regroupé des délégations ministérielles des pays africains éligibles à l'AGOA, des représentants du Gouvernement américain, des opérateurs économiques et représentants de la société civile, ainsi que ceux de plusieurs organisations d'intégration régionale.

La délégation de la Commission a eu des séances de travail avec l'United State Trade and Development Agency (USTDA) et a procédé à la signature d'un accord de subvention entre l'USTDA et l'UEMOA, d'un montant de 750 000 US\$ (sept cent cinquante mille dollars américains), pour la conduite d'une étude de faisabilité du projet d'interconnexion des réseaux ferroviaires du Mali, du Sénégal et du Burkina Faso.

2-4-3 : Politique de la Concurrence

2-4-3-1 : Les missions d'enquêtes

A la suite de plaintes portées par des entreprises, la Commission a ouvert les enquêtes suivantes dans les secteurs de l'audiovisuel, de la distribution de la farine au Mali et de l'huilerie au Sénégal :

- la première enquête porte sur une saisine émanant des diffuseurs d'images qui se sont plaints de pratiques abusives exercées par CANAL OVERSEAS AFRICA qui, entre autres, leur refuse l'accès à certaines chaînes dites attractives ;
- la deuxième enquête porte sur la plainte de l'entreprise de droit burkinabé SENISOT qui conteste la procédure d'attribution, par le Ministère de la Santé du Burkina Faso d'un marché de motocycles ;
- la troisième enquête est relative à la transmission à la Commission de l'UEMOA, par la Commission de Concurrence du Burkina Faso, en application des dispositions du Règlement 03/2002/CM/UEMOA relatif aux procédures applicables aux ententes et abus de position dominante, d'une plainte contre la SONAPOST dont le monopole et les pratiques dans la distribution du courrier postal sont dénoncés par certains opérateurs ;
- la quatrième enquête porte sur une

plainte de la Société de droit sénégalais West African Commodities qui met en cause l'application discriminatoire d'une subvention accordée par l'Etat sénégalais aux opérateurs de l'huilerie pour faire face à la vie chère ;

- la cinquième enquête concerne la distribution de la farine au Mali, au sujet de laquelle des importateurs locaux et des industriels sénégalais et ivoiriens se sont plaints de restrictions apportées par le Ministère du Commerce aux importations de farines d'origine communautaire.

2-4-4 : Statistiques du commerce extérieur et surveillance commerciale

■ Normes statistiques

La Commission a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre du règlement N° 03/2004/CM/UEMOA du 05 juillet 2004 sur la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques sur le commerce des marchandises ; il ressort que les techniques relatives à la consolidation et aux redressements des données primaires sont bien maîtrisées au niveau des services des douanes et des Instituts nationaux de statistique. De même la collaboration entre les services impliqués dans le processus de traitement des données est relativement satisfaisante. Toutefois, des améliorations doivent être apportées au fonctionnement des Comités Nationaux et du Comité Régional d'harmonisation.

■ Production statistique

L'annuaire statistique du Commerce Extérieur de l'UEMOA couvrant la période 1996-2008 a été élaboré en vue de sa publication à la fin de l'année 2009.

■ Surveillance Commerciale

La Commission a élaboré un mécanisme de suivi du marché régional et de la mise en œuvre de la politique commerciale commune de l'Union. Ce dispositif de surveillance, outre la base de données sur le commerce des marchandises, renferme un tableau de bord d'indicateurs, un système de modélisation et d'analyse d'impact d'accords commerciaux ainsi des éléments d'amélioration de la qualité des données.

■ Indicateurs de surveillance commerciale

La Commission a élaboré douze (12) séries d'indicateurs sur l'évolution des flux commerciaux, l'ouverture commerciale, l'appréciation des exportations et de la compétitivité des produits industriels, le développement des échanges intra communautaires, l'évolution des avantages comparatifs, l'investissement direct étranger et la conformité de mise en œuvre du TEC au niveau des droits et des taxes appliqués et du respect de la préférence communautaire.

Ces indicateurs sont rassemblés dans un module automatisé de calcul. Le module et la base de données sont disponibles au niveau de chaque Etat membre dans les services du Ministère en charge du Commerce, de la Douane et des Instituts Nationaux de statistique.

■ Modèles d'analyse d'impact

La Commission s'est dotée d'un modèle d'équilibre partiel permettant des analyses quantitatives de l'impact d'un accord commercial entre l'Union et une partie tierce.

Le modèle mis en œuvre par la Commission est une adaptation de celui qui a été élaboré par l'Institut de Hambourg des Sciences Economiques Internationales (HWWA). Ce modèle a été au centre d'un atelier de formation

regroupant les représentants des Etats.

■ Qualité des données

La Commission a organisé, au cours de l'année 2009, des ateliers nationaux de sensibilisation sur le remplissage de la déclaration douanière afin de mettre l'accent, en particulier, sur la précision nécessaire pour renseigner les rubriques origine et provenance.

2-4-5 : Liberté de circulation des personnes et droit d'établissement

La démarche progressive retenue en cette matière, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, au cours de sa session du 30 mars 2005, vise à assurer aux citoyens de l'Union la jouissance effective de la liberté de circulation et du droit d'établissement. Elle devrait également conduire à terme, à la mise en place d'un Code des libertés et du droit d'établissement au sein de l'UEMOA.

La mise en œuvre de cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de Décisions sur les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement des Collèges des Présidents des Conseils nationaux des Ordres des Médecins, des Chirurgiens-Dentistes et des Pharmaciens.

La Commission a, par ailleurs, organisé à Lomé, du 20 au 24 juillet 2009, un atelier sur l'harmonisation des règles régissant la profession d'Avocat dans l'espace UEMOA, auquel ont participé les Bâtonniers et les délégués des Conseils des différents Ordres d'Avocats, ainsi que des représentants des Ministères de la Justice, des Etats membres de l'UEMOA.

Une étude sur l'harmonisation des textes régissant la profession d'architecte a été,

en outre, menée. Elle a fait l'objet d'un atelier de validation, qui s'est tenu, en aout 2009 à Ouagadougou.

La Commission a également organisé une mission de suivi sur la transposition et l'application des Directives sur la libre circulation et le droit d'établissement des Médecins, des Chirurgiens-Dentistes et des Pharmaciens et de celle sur l'accès dans des conditions de traitement égal aux établissements d'enseignement supérieur, pour les étudiants ressortissants de l'Union. Concernant cette dernière, le Burkina Faso a décidé, à travers un arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, son application effective à compter de la rentrée 2009-2010. Le Burkina est le troisième pays, après la Guinée-Bissau et le Niger, à assurer l'application effective de cette directive.

La Commission a relevé, à cette occasion, des lenteurs préoccupantes, dans la transposition des diverses Directives.

Des avancées ont toutefois été enregistrées dans la mise en oeuvre des autres axes de la stratégie définie par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

Le volet relatif à la mise en place du visa communautaire pour les personnes non-ressortissantes de l'Union a été ainsi marqué par l'avènement d'un Acte additionnel instituant une Politique Commune de l'UEMOA, dans ce domaine et d'un Règlement portant reconnaissance mutuelle des visas délivrés par les Etats membres de l'Union, à partir de l'année 2009.

En outre, le Conseil des Ministres a, s'agissant des postes de contrôle juxtaposés adopté un Règlement définissant leur régime juridique, ainsi qu'une Décision

portant création et gestion des corridors de l'Union.

2-5 : Au titre des politiques sectorielles

2-5-1 : Industrie et développement de l'entreprise

Les activités conduites dans ce domaine s'inscrivent dans la mise en oeuvre de la Politique Industrielle Commune adoptée en 1999.

2-5-1-1 : Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA

La phase pilote de ce Programme adopté en juin 2006 est entrée dans une nouvelle étape en 2009 avec l'appui direct aux entreprises et la préparation de la transition entre cette phase pilote et celle de déploiement. Ainsi, ont été menés :

- le pré-diagnostic auprès de 247 entreprises agroalimentaires candidates à l'appui direct prévu par le PRMN ;
- l'organisation d'une 2^{ème} mission circulaire d'échanges auprès des plus hautes autorités nationales de tous les Etats membres sur les conditions d'appropriation et de pérennisation du PRMN ;
- l'organisation de la 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage Régional (CPR) qui a validé le choix des 116 entreprises diagnostiquées, pour bénéficier de la restructuration ou de la mise à niveau conformément aux critères d'attribution de primes ;
- le démarrage des études de formulation ou d'amélioration des programmes nationaux de restructuration et de mise à niveau dans les Etats membres ;

- le démarrage des études de création des fonds de restructuration et de mise à niveau des programmes nationaux ;
- la réalisation des instruments d'intervention en entreprise, notamment le canevas du diagnostic stratégique, la note sur la gestion des primes, les termes de référence individuels pour le diagnostic stratégique des entreprises retenues ;
- le démarrage effectif au niveau de tous les Etats membres des diagnostics stratégiques conduits sous la supervision de la Cellule Technique du PRMN et des BRMN, par des cabinets d'études de l'espace communautaire, appuyés par des technologues internationaux recrutés par l'ONUDI.



2-5-1-2 : Programme d'actions pour la promotion et le financement de la PME dans l'UEMOA

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme, complémentaire du PRMN, les actions suivantes ont été menées :

- l'organisation d'un atelier de validation du plan d'actions actualisé du Programme, en partenariat avec le CDE pressenti comme agence d'exécution ;
- l'organisation de la 3^{ème} réunion du

Comité de Suivi du Programme pour examiner notamment, l'état de mise en œuvre des recommandations de la 2^{ème} réunion ;

- la réalisation de l'étude sur l'élaboration d'une Charte Communautaire des PME/PMI de l'UEMOA ;
- le lancement d'un appel à candidature pour la réalisation de l'étude portant la mise en place d'une base de données industrielles et la création d'un Observatoire des PME/PMI.

2-5-1-3 : Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA

Suite au dépôt du rapport d'étude d'approfondissement des études des deux fonds régionaux d'appui à la filière coton-textile, le Secrétariat Technique du Comité de suivi de l'Agenda a organisé une série de séances d'échanges sur la redynamisation du Comité.

Dans le cadre de la coordination, par la Commission de l'UEMOA, sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD), du projet d'appui de la BAD à la filière coton-textile des quatre pays co-auteurs de l'Initiative Sectorielle sur le Coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), les actions ci-après ont, entre autres, été conduites :

- élaboration et transmission à la BAD, pour avis de non objection, des Termes de Référence relatifs à une étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme fiable d'approvisionnement et de distribution des engrais coton et à une étude sur la stratégie de la commercialisation du coton fibre ;

- organisation, les 20 et 21 octobre 2009, de la première réunion du Comité Régional de pilotage.

2-5-1-4 : Programme de promotion de la qualité

Les études ci-après ont été engagées au cours de l'année 2009, afin d'assurer une meilleure cohérence dans la conduite du programme et d'identifier des structures d'appui à sa mise en œuvre dans les Etats membres :

- harmonisation du cadre institutionnel en matière de qualité dans l'espace UEMOA ;
- révision des textes communautaires de la qualité ;
- identification des besoins d'appui aux réparateurs d'instruments de mesure, aux réparateurs d'équipements de laboratoire ;
- formation en métrologie et management de la qualité ;
- harmonisation du cadre législatif et réglementaire des associations de consommateurs.

Dans le cadre de la Composante UEMOA du Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest, l'année 2009 a été marquée par la conduite des actions suivantes :

- la signature d'un avenant à la Convention de contribution du Programme, en vue d'appuyer le Centre international de Recherche Développement sur l'Elevage en zone Subhumide (CIRDES), pour cinq cent mille (500 000) euros, suivie, le 30 juin, d'une cérémonie solennelle de lancement officiel de l'appui à ce Centre ;

- la sélection des entreprises et des laboratoires à appuyer ;
- l'accompagnement des laboratoires à la démarche qualité ;
- l'établissement d'une liste d'équipements de métrologie destinés aux laboratoires ;
- la formation des cadres nationaux à la qualité (ISO 9001, ISO 22000, etc.) ;
- la formation des gestionnaires des centres de documentation des organismes nationaux de normalisation et l'abonnement de ces centres à la base de données de l'association française de normalisation (AFNOR) relative à la normalisation et la réglementation technique ;
- la réalisation d'une étude relative à l'harmonisation des textes juridiques et techniques en matière de métrologie ;
- le lancement des préparatifs pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Prix UEMOA de la Qualité.

Il faut rappeler que le Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest vise à accroître la participation des pays ouest africains au commerce international, par l'accompagnement des entreprises à la démarche qualité et le renforcement des capacités techniques nationales et régionales dans le domaine de la qualité. Il est financé par la Communauté européenne à hauteur de 14,5 millions d'euros (environ 9,5 milliards CFA), et couvre les Etats membres de la CEDEAO et la Mauritanie.

Prioritairement destiné au secteur agro-industriel, le Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest comporte deux Composantes :

- la Composante 1, d'un budget de 6,5 millions d'euros (environ 4,3 milliards CFA), pour les Etats membres de l'UEMOA, dont l'équipe de gestion est basée à Ouagadougou ;
- la Composante 2, d'un budget de 8 millions d'euros (environ 5,2 milliards CFA), pour les Etats membres de la CEDEAO (hors UEMOA) et la Mauritanie, dont l'équipe de gestion est basée à Abuja.

En ce qui concerne le projet PTB-UEMOA, il a pris fin le 31 juillet 2009. Toutefois, la principale activité de ce programme, en 2009, à savoir, l'accompagnement à la démarche qualité des laboratoires d'étalonnage à vocation régionale, en vue de leur accréditation, se poursuit.

2-5-1-5 : Autres activités

Il s'agit de :

- la réalisation d'une étude sur l'analyse de la compétitivité des facteurs de production qui a fait l'objet d'un atelier de validation en juillet 2009. Elle s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement général des affaires dans l'UEMOA ;
- la tenue d'un atelier de validation, par les Etats, des études sur les sous-filières oléagineuses de la graine de coton et du palmier à huile a été organisé à la suite d'une requête de l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse (AIFO-UEMOA) afin de permettre la mise en œuvre des conclusions et recommandations de ces études réalisées par la BOAD en faveur de l'AIFO.

2-5-2 : Energie

2-5-2-1 : Stratégie de résolution durable de la crise de l'énergie électrique dans les Etats membres de l'UEMOA : Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED)

Après son adoption par la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED) a enregistré, au cours de l'année, la conception du dispositif institutionnel, à travers plusieurs concertations entre la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD.



Par ailleurs, un fonds concessionnel, dénommé Fonds de Développement Energie (FDE), a été créé par Décision du Conseil des Ministres pour assurer le financement de l'IRED. Le montant global du FDE s'élève à 500 milliards de FCFA. Un schéma de dotation initiale de ce fonds de 250 milliards FCFA à partir des ressources internes de l'Union a été arrêté.

L'IRED est un programme qui repose sur l'amélioration conséquente de l'offre d'électricité avec, notamment, un recours accru aux énergies renouvelables, la promotion des économies d'énergie et la mise en place d'un mécanisme de financement du secteur efficace et pérenne. Elle met aussi l'accent sur la nécessaire restructu-

ration des sociétés d'électricité en vue d'en accroître les performances.

2-5-2-2 : Renforcement du cadre institutionnel du secteur de l'énergie

Un Comité Régional des Régulateurs du secteur de l'énergie des Etats membres de l'UEMOA a été créé par Décision du Conseil des Ministres, en mars 2009.

Par ailleurs, la Commission poursuit, avec le concours de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), l'organisation de sessions de formation en politique énergétique, destinée aux cadres chargés de la gestion du secteur de l'énergie des Etats membres de l'UEMOA. Quatre éditions ont déjà eu lieu.

2-5-3 : Télécommunications et nouvelles technologies

Dans le cadre de la mise en place, dans les Etats membres, de systèmes et infrastructures modernes de communication, la Commission de l'UEMOA et la CEDEAO mènent conjointement plusieurs actions dont :

- une étude de faisabilité pour la réalisation d'une liaison de transmission en fibres optiques interconnectant le Sénégal à la Côte d'Ivoire en passant par la Guinée-Bissau ;
- la Guinée (Conakry), la Sierra Leone et le Libéria ;
- l'appui à la transposition des Directives communautaires dans les législations nationales ;
- une étude relative à l'élaboration d'un modèle standard de calcul des tarifs d'interconnexion des réseaux de télécommunications.



Pour sa part, la Commission, dans le cadre de l'appui à la mise en place d'un réseau haut débit en fibre optique interconnectant les Etats membres, a organisé, le 15 mai 2009, à Niamey, une réunion de concertation des Ministres chargés des Télécommunications et des TIC du Bénin, du Burkina Faso et du Niger, consacrée à l'interconnexion des réseaux par fibre optique des trois Etats.

Elle a organisé, également, deux réunions regroupant les représentants des acteurs du secteur des télécommunications de l'espace ; il s'agit de :

- la réunion, en août 2009 à Ouagadougou, du Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL) ;
- la réunion, en novembre 2009 à Ouagadougou, de la Conférence des Opérateurs et Fournisseurs des services de Télécommunications (COFTEL).

Dans le cadre de l'appui à la transposition des Directives communautaires dans les législations nationales, des missions d'information et de sensibilisation ont été conduites au Bénin, au Togo et au Sénégal.

Par ailleurs, la Commission conduit, avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise, une étude relative à l'état des lieux des technologies de l'information et de la

communication dans les Etats membres et à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions de développement des TIC.

2-5-4 : Artisanat

La Commission a procédé à la réalisation et à la validation de l'étude relative à l'harmonisation des cadres réglementaires des activités de l'artisanat au sein de l'Union, ainsi qu'à la validation du code communautaire de l'artisanat par les Etats membres de l'Union. Ces actions entrent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA).

2-5-5 : Mise en œuvre de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA (PCAE/UEMOA)

Toutes les actions menées en 2009 dans le cadre de la PCAE concernent l'Axe Stratégique n°1 : «Contribution à la gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ». Il s'agit, notamment, de :

2-5-5-1 : Programme Régional de Biosécurité (PRB/UEMOA)

Les activités suivantes, entre autres, ont été menées :

- le lancement officiel du programme en deux étapes. La première étape, dite technique, a eu lieu en avril 2009 à Ouagadougou. La deuxième étape, dite officielle, s'est déroulée du 15 au 17 juin 2009 à Bamako ;
- la tenue de deux réunions du Comité d'Orientatation et de Suivi (COS) à Bissau ;
- la tenue de deux réunions avec la CEDEAO et le CILSS à Ouagadougou et à Abuja en vue d'une synergie entre les initiatives de la CEDEAO/CILSS et celle

de l'UEMOA dans l'optique d'une seule réglementation sous régionale. Une feuille de route pour l'élaboration d'une réglementation commune a été élaborée et adoptée par les trois institutions ;

- la tenue d'une réunion de travail du comité tripartite (UEMOA-CEDEAO-CILSS) pour la revue de la réglementation communautaire en biosécurité ;
- la réalisation de la formation des inspecteurs de douanes des Etats membres ;

2-5-5-2: Projet d'appui au renforcement des activités mises en œuvre dans le cadre du programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger (PLCE/BN)

L'objectif de ce programme est de contribuer à la sauvegarde, sur une base participative et durable, des ressources en eau et sols du bassin du fleuve Niger en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. La zone d'intervention couvre les Etats de l'UEMOA, membres de l'ABN (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger).

En 2009, après la signature d'un protocole d'accord entre l'UEMOA et l'ABN, le 20 février 2009, la Commission a procédé au lancement du programme à Gao au Mali, en novembre 2009 et un plan régional et des plans nationaux de travail ont été adoptés;

2-5-5-3 : Programme d'aménagement et de gestion durable des zones côtières / Lutte contre l'Erosion Côtière et gestion du Littoral

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme adopté en 2007, la Commission a procédé, en 2009, à la signature de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'une convention de bonification de prêt avec :

- l'UICN, pour la réalisation de l'étude régionale de suivi du trait de côte et d'élaboration d'un schéma directeur du littoral de l'Afrique de l'Ouest ;
 - l'AGETUR – TOGO et le Gouvernement Togolais, pour les travaux de réfection et de stabilisation des berges ouest de l'embouchure du lac Togo et la réalisation des trois épis entre Aného et le port de Lomé ;
 - le Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin, pour la bonification du prêt du Bénin auprès de la Banque Islamique de Développement pour le projet de lutte contre l'érosion côtière du Bénin.
- Les activités concernant ces programmes ont démarré.
- 2-5-5-4 Programme d'Hydraulique Villageoise de l'UEMOA (3000 forages)*
- motricité humaine, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire ;
 - le démarrage des travaux de forage au Sénégal ;
 - la réception provisoire des travaux au Mali, au Bénin et au Togo ;
 - la réception définitive des travaux au Burkina Faso ;
 - la participation aux missions d'évaluation conjointe UEMOA/AFD dans le cadre du PER ;
 - la signature d'un avenant d'un montant de 238 511 910 F CFA ;
 - la tenue de la réunion des Directeurs de l'Eau de l'UEMOA ;
 - la répartition des 500 forages restants à réaliser au Bénin (100), Burkina Faso (150), Mali (100) et Niger (150) et la signature de conventions avec ces pays pour leur réalisation.



En 2009, les activités suivantes ont été réalisées :

- la poursuite du processus de sélection des ONG, des Bureaux d'études et des entreprises pour les maîtrises d'œuvre sociale et technique, la fourniture de pompes, les travaux de foration, de fourniture et de pose de pompes à

2-5-5-5 : Programme Régional sur les changements climatiques

La mise en œuvre du Programme régional de gestion des catastrophes naturelles en Afrique de l'Ouest a démarré avec la signature de la convention de collaboration entre l'UEMOA et la CEDEAO et d'une Convention de contribution entre l'UEMOA et la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso.

2-5-5 : Agriculture, élevage, pêche

Les activités menées au cours de l'année 2009 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU), adoptée en décembre 2001. Leur cadre opérationnel d'exécution est le programme triennal 2009-2011 qui se décline en trois axes :

2-5-6-1 : Axe 1 « Adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de la production »

Dans le cadre du Programme sur le développement des filières agricoles, deux études ont été engagées, la première relative à la formulation de modèles de gestion des filières agricoles prioritaires et la deuxième destinée à formuler des programmes d'actions détaillés pour chacune des cinq filières prioritaires (riz, maïs, coton, bétail-viande, et aviculture). La première est bouclée et les cinq modèles sont disponibles. Un atelier de formation à leur utilisation a été organisé à l'attention des cadres de la Commission et des ministères de l'agriculture et de l'élevage des Etats membres. En ce qui concerne la seconde étude, un briefing de démarrage a été organisé et l'identification des programmes détaillés est en cours.

Par ailleurs la Commission a apporté un appui financier aux deux Etats membres infectés par la grippe aviaire, le Bénin et le Togo.

Dans le cadre du Projet régional de mise en valeur des terres de l'Office du Niger pour le compte de l'UEMOA, la Commission a poursuivi la mise en œuvre des conventions signées entre le Gouvernement de la République du Mali et l'UEMOA, ainsi que deux conventions pour la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des études et des travaux d'aménagement des parcelles. A ce titre, l'AGETIER Mali a signé un contrat avec AHT/BETICO pour la réalisation des études du site de Kandiorou qui ont démarré en mars 2009 tandis que l'AGETIPE Mali a signé le contrat avec HYDROPACTE/BETICO pour la réalisation des études de Touraba qui ont démarré en juin 2009.

La première réunion du Comité Consul-

tatif Régional des filières agricoles s'est tenue en avril 2009, suite à l'adoption en 2007 du Règlement N°12/2007/CM/UEMOA portant création et modalité de fonctionnement du Comité Consultatif des filières agricoles ; le Règlement intérieur dudit Comité a été adopté.

Le Programme d'appui à la recherche agricole de l'UEMOA a démarré par la signature d'un contrat entre la Commission et le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF/WECARD) destiné à la réalisation d'une étude d'identification des priorités de recherche dans le cadre du développement des filières prioritaires retenues.

Dans le cadre du Programme d'amélioration et de gestion du foncier rural, la Commission de l'UEMOA a actualisé le rapport de l'étude sur la question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale dans l'espace UEMOA, sur financement de la Banque mondiale, en prenant en compte les évolutions observées au niveau régional, continental et international. Les conclusions et recommandations de cette étude ont été examinées lors d'un atelier régional organisé en octobre 2009 à Dakar.

Au plan du financement de l'agriculture, en 2009, le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) a bénéficié, sur ressources propres, d'une dotation



budgétaire de 5.000.000.000 FCFA, ce qui élève la dotation totale en faveur du Fonds à 12.300.000 000 FCFA. Un cadre opérationnel détaillé permettant la mise en œuvre effective du Fonds a été défini avec l'appui de la FAO à travers un Programme Technique de Coopération (PCT). C'est ainsi qu'un projet de manuel de procédures a été élaboré, des programmes et projets nationaux et régionaux éligibles au FRDA ont été identifiés et validés lors d'un atelier régional tenu à Dakar en octobre 2009.

2-5-6-2 : Axe 2 « Approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et gestion des ressources partagées »

Dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation sur les semences et pesticides, deux textes ont été adoptés en 2009 :

- le Règlement N°3/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009, portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants au sein de l'UEMOA ;
- le Règlement N°04/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle de qualité des pesticides au sein de l'UEMOA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces règlements, deux rencontres des trois institutions, CEDEAO-CILSS-UEMOA, ont été organisées à Lomé et à Cotonou, en vue d'harmoniser les textes d'application relatifs à la mise en place de Comités techniques régionaux chargés d'appuyer les organisations régionales dans la mise en œuvre de ces réglementations.

En vue de l'harmonisation des législations

dans le domaine des médicaments vétérinaires, les actions suivantes ont été conduites :

- une formation à distance des membres du CRMV et une formation in situ à Fougères, siège de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV), des Experts Qualité et Innocuité du CRMV ;
- la première réunion du CRMV consacrée à l'évaluation des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires, après la finalisation des textes d'application de la législation pharmaceutique vétérinaire. ;
- l'organisation de la 3^{ème} réunion du Comité Vétérinaire à Lomé en janvier 2009, qui a vu la participation d'un expert de l'ANMV chargé de la définition d'un système d'inspection des médicaments vétérinaires en zone UEMOA ;
- la création de la base de données « Access » destinée à gérer les informations relatives à la gestion des dossiers d'AMM ;



- la finalisation et la signature de textes d'application, visant à préciser et/ou mettre en œuvre certaines dispositions administratives et réglementaires pertinentes du Règlement N°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sani-

taire des végétaux, des animaux et des aliments ;

- le renforcement des capacités des laboratoires du réseau des laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires en zone UEMOA ;
- le lancement de l'étude d'élaboration des programmes pluriannuels des laboratoires membres du réseau de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ;
- la réalisation de la première phase de l'étude pour la définition d'un système d'inspection communautaire des médicaments vétérinaires en zone UEMOA avec toujours l'appui de l'ANMV ;
- l'organisation des ateliers nationaux d'information et de sensibilisation sur les grandes réformes dans les domaines des médicaments vétérinaires et de la sécurité sanitaire des aliments dans trois Etats membres à savoir, le Burkina Faso, le Mali et le Niger).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement n°7/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA, les services vétérinaires des Etats membres de l'UEMOA ont été évalués suivant l'outil Performances, Vision et Stratégie (PVS) avec l'appui de l'OIE et des études d'évaluation des GAP de certains Etats membres dans le cadre du renforcement des capacités des services vétérinaires des Etats membres ont été menées.

Concernant les ressources partagées, notamment les ressources halieutiques, les actions conduisant à la définition d'une stratégie régionale de négociation des accords de pêche, de définition d'un programme régional d'appui aux services de

suivi, de contrôle et de surveillance des pêches (SCS), de renforcement des statistiques des pêches ainsi que d'évaluation des ressources halieutiques ont été entamés.

2-5-6-3 : Axe 3 « Insertion de l'agriculture de l'Union dans le marché sous-régional et mondial »

Un Règlement portant création d'un Comité Consultatif Régional pour les négociations commerciales internationales, comprenant un « sous comité agriculture », a été adopté en 2009.

2-5-7 : Mines et énergies renouvelables

2-5-7-1 : Promotion des énergies renouvelables et rationalisation de l'utilisation des combustibles ligneux

La Commission a procédé à la validation de l'étude sur la relance des activités de l'ex Centre Régional d'Energie Solaire de Bamako (CRES).

Dans le cadre du programme de rationalisation de l'utilisation des combustibles ligneux, composante du Programme Régional Biomasse Energie, la Commission a procédé au suivi des projets de démonstration au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo. Elle a organisé à



Bamako, un atelier régional de restitution de l'étude sur les « Bioénergies et le développement durable en Afrique de l'Ouest ». Cet atelier a été mis à profit pour engager la réflexion sur la bioénergie durable ce qui a permis à la Commission d'affiner son Agenda sur les énergies renouvelables et d'en faire pour les prochaines années un levier du développement rural et une composante essentielle du Programme Economique Régional (PER) et de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED).

2-5-7-.2 : Mise en oeuvre de la Politique Minière Commune (PMC)

La Commission a organisé à Ouagadougou, une session de formation des points focaux du Système d'Informations Géominier communautaire (SIG UEMOA) et les Etats ont été équipés en matériels informatiques et logiciels de cartographies géologiques, ainsi qu'en logiciels géostatistiques

La réalisation de ce programme se poursuit dans le cadre d'une nouvelle initiative dénommée AEGOS (African-European Georesources Observation System) pour laquelle SIG_UEMOA constitue également le pôle ouest africain.

Une journée minière de l'UEMOA a, par ailleurs, été organisée à Toronto, au Canada, en marge du plus grand forum Minier du Monde. Cette manifestation a été présidée par l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire avec la participation de ses collègues du Burkina, du Mali, du Niger et du Togo. Les délégations de cinq Etats membres, dont deux conduites par des Ministres en charge des mines, ont pris part à cette manifestation qui s'inscrit dans le processus de mise en valeur des substances minérales, création et renforcement des industries locales de transformation.

Enfin, la Commission, en partenariat avec le Gouvernement burkinabé et les partenaires techniques et financiers, a organisé les journées de Promotion Minière (PROMIN). Ces journées ont permis de noter l'intérêt des investisseurs dans le secteur minier des Etats membres

2-5-8 : Aménagement du territoire communautaire

Dans le cadre de la réalisation concertée d'une armature urbaine régionale, la Commission a organisé un atelier régional sur les bonnes pratiques en habitat social dans l'espace UEMOA. La mise en place d'un observatoire régional de développement, d'instruments et outils de planification urbaine dans les villes et la promotion de la recherche et la normalisation sur les matériaux locaux de construction de logement sécurisés en constituent les principaux résultats.

Un Programme Indicatif Régional de Développement Urbain (PIRDU) dans les Etats membres de l'UEMOA a été adopté par le Conseil des Ministres.

D'autre part, le projet d'orientation spatiale de la mise en oeuvre des potentialités de l'Union pour renforcer la complémentarité, la compétitivité et la meilleure insertion des Etats membres dans l'économie régionale et mondiale a démarré avec l'élaboration de l'Atlas régional de développement, l'élaboration de la méthodologie et des orientations du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) et la mise en place d'un Observatoire Régional d'Analyse Spatiale du Territoire Communautaire (ORASTECH). A l'occasion d'un atelier organisé à Dakar du 19 au 23 octobre, les premières recommandations relatives à l'ORASTECH ont été validées.

Enfin, dans le cadre du programme « Développement de la solidarité et de la cohésion sociale », une conférence sur le thème : « contribution des autorités régionales au développement économique » a été organisée à Ouagadougou, en novembre 2009, en collaboration avec la Commission européenne et le Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR. Près de cinq cents personnes venues des pays africains, d'Europe, d'Asie, de la Chine, des Etats Unis d'Amérique et de la Russie y ont pris part.



2-5-9 : Programme d'infrastructures et du transport routiers

2-5-9-1 : Programme Routier 1 (PR 1) – UEMOA/GHANA

Trois réunions du Comité technique Mixte ont été organisées en mars, juin et novembre à Accra, Ouagadougou et Bamako dans le cadre du suivi de l'exécution de ce programme. Le programme a également fait l'objet d'un audit financier et comptable. Le processus de recrutement pour les études d'APD de l'axe Zantiébougou-Kolondiéba-Frontière Côte d'Ivoire est en cours.

L'état d'avancement des travaux routiers de ce programme est le suivant :

- tronçon Bougouni-Sikasso : les travaux se poursuivent, le taux d'exécution est de 30 % ;
- tronçon Ouagadougou-Pô-Frontière du Ghana : le lancement officiel des travaux du lot 1 a eu lieu le 28 mars 2009 à Pô. Le Groupement a démarré la construction de ses installations de chantier à Pissy (PK 94) et les travaux topographiques et géotechniques dans le cadre de la réalisation du projet d'exécution ;

- une mission de supervision de la BAD a eu lieu du 24 mai au 09 juin 2009. Elle a touché du doigt les difficultés liées au démarrage des travaux. Elle a également visité le tronçon ainsi que le site de la base technique de l'entreprise au PK 94 dans le village de Pissy, ainsi que le site des postes de contrôle juxtaposés à Paga. A l'issue de cette visite un nouveau chronogramme a été établi. Le démarrage effectif des travaux a eu lieu le 02 octobre 2009.

- tronçon Bobo Dioulasso-Sakoinsé : un appel d'offres est lancé le 13 mars 2009 dans le cadre du PRFTTAO pour les travaux de construction de deux aires de repos à Sabou et Pa ;

- tronçon Sakoinsé-Ouagadougou : le démarrage des travaux est envisagé au plus tard fin décembre 2009 pour un délai de 18 mois ;

- tronçon Techiman-Kintampo : les travaux sont en cours, le taux d'exécution est de 10%.

En ce qui concerne les travaux de construction des postes de contrôle juxtaposés de Hérémakono, les procédures de sélection des entreprises ont été suspendues suite à la décision de la Commission de réaliser ce projet suivant le système « Build, Operate and Transfer (BOT).

Le protocole d'accord de concession du projet en BOT entre la Commission et la Société Scanning System SA a été signé le 7 septembre 2009. La Société Scanning System SA entend poursuivre la collaboration avec AGETIPE.

2-5-9-2 : Programme d'Aménagement Routier et de Facilitation du Transport sur le Corridor Bamako-Dakar par le Sud (Bamako-Kati-Kita-Saraya-Kédougou-Kaolack-Dakar) (PR2)

Deux réunions du Comité Technique Mixte se sont déroulées en février et octobre, à Bamako et Dakar.

Tous les travaux routiers et connexes sur le corridor ont démarré. Les travaux routiers ont atteint un taux de réalisation moyen de 69% au Mali et de 75% au Sénégal, soit un taux cumulé moyen de 72% sur l'ensemble du corridor Dakar-Bamako par le Sud.

Les travaux connexes qui assurent la mise en œuvre des mesures de mitigations et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines dans la zone d'influence du Programme sont réalisés à environ 25% au Mali et 65% au Sénégal à la date du 30 septembre 2009.

Le programme de construction des trois ponts financés par le Japon se poursuit conformément au chronogramme général de réalisation des travaux du CTM.

Les travaux de construction de l'autoroute à péage de Diamniadio-Dakar (35 km) se déroulent normalement, et les études de dédoublement de la section Dakar-Mbour sont en phase de notification.

Des missions de suivi des travaux routiers et connexes ont été organisées sur les tronçons suivants :

- Falémé-PK30 et Saraya-Kédougou (Sénégal) ;
- Tambacounda - M'Birkelane - Kaolack (Sénégal). ;
- Kita-Sékokoto-Bafing (Mali) ;
- La Falémé-Kéniéba-PK 60 (Mali).

L'état d'avancement du programme est le suivant :

- au Mali : les travaux concernent la route Kati-Falémé sur 433 km et sont réalisés à 69% environ. Le pont sur le Balé, dont les travaux ont démarré en février 2009, est réalisé également à 72% ;
- au Sénégal : les travaux concernent la route La Falémé-Kaolack sur 386 km et sont réalisés à 75% environ.

L'ensemble des travaux routiers sur le corridor a démarré entre La Falémé et M'Birkelane au Sénégal et entre La Falémé et Kita au Mali. Les travaux se déroulent normalement.

- Ponts sur les rivières Balé, le Bafing (Mali) et La Falémé (frontière Mali-Sénégal).

La construction de ces trois (3) ponts est financée par le Royaume du Japon à travers l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) pour un montant d'environ 16,1 milliards de FCFA.

Le pont sur le Balé au Mali, dont les travaux ont démarré en février 2009, est quasiment achevé.

Les travaux de construction du pont de Bafinga ont démarré en octobre 2009 et ceux de la Falémé sont prévus pour démarrer en janvier 2010.

2-5-9-3 : Projet d'Aménagement Routier et de Facilitation du Transport sur le Corridor Ouagadougou - Dori-Téra-Niamey (PR3)

Deux réunions du Comité technique mixte ont été organisées en janvier et octobre à Niamey et Ouagadougou.

L'état d'avancement du programme est le suivant :

- lot 1 : Dori - Frontière Niger : la mission de contrôle a entamé ses prestations depuis le 29 juin 2009. Les travaux ont démarré le 02 octobre 2009 ;
- lot 2 : Téra - Frontière Burkina Faso : les travaux routiers ont démarré et le taux d'exécution des travaux est estimé à plus de 65% ;
- lot 3 : construction des postes de contrôle juxtaposés de Petelkolé sous la coordination de l'UEMOA ; la Commission a décidé de prendre en charge la totalité du financement des travaux de construction sur ses ressources propres. Les travaux ont démarré le 15 octobre 2009.

2-5-9-4: Programme d'Aménagement de la route Labé-Sériba-Médina Gounass-Tambacounda et de facilitation du transport sur le corridor Conakry-Dakar (PR4)

Deux réunions du Comité Technique Mixte ont été organisées en avril et octobre à Dakar. Une mission de supervision des travaux routiers et connexes du Programme a été organisée en octobre. L'état d'avancement du programme est le suivant :

- au Sénégal, les travaux routiers sont en cours sur le tronçon Médina Gounass– Nema Moussa avec un taux d'exécution de 11% au 20 octobre

2009. Sur les autres tronçons (Tambacounda – Nema Moussa) les travaux ont démarré en novembre 2009 ;

- en Guinée : les travaux routiers sont en cours sur les tronçons Labé – Kouramangui et Bouméhoun –frontière Sénégal où le taux d'exécution à fin septembre était de 15%. Sur les autres tronçons (Kouramangui – Manda Sintorou, Manda Sintorou – Komba et Komba – Bouméhoun) les travaux les travaux n'ont pas encore démarré ;
- dans les deux pays, les travaux d'aménagements connexes n'ont pas encore démarré ;
- postes de contrôles juxtaposés de Boundou Fourdou à la Frontière entre la Guinée et le Sénégal : l'étude technique détaillée des travaux de construction de ces postes a démarré en novembre ;
- la mise en œuvre des autres composantes du Programme, à savoir, l'audit du Programme, le suivi-évaluation du programme et la sensibilisation/formation des acteurs du système des transports démarrera en 2010, les procédures d'acquisitions étant en cours d'achèvement.

2-5-9-5: Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR)

Dans le cadre de ce programme, la Commission a organisé une réunion de concertation des Ministres chargés des Infrastructures et des Transports Routiers des Etats membres de l'UEMOA et du Ghana sur la charge à l'essieu.

La réunion a adopté une déclaration contenant principalement les engagements des Etats et une feuille de route pour l'application effective du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds dans les Etats membres de l'UEMOA.

A l'issue de sa réunion annuelle qui s'est tenue en novembre, le Comité de Pilotage du PACITR a noté que le niveau d'exécution des cinq composantes du programme est satisfaisant.

La réunion a, par ailleurs, relevé que l'état de mise en oeuvre de la feuille de route adoptée à Ouagadougou le 23 avril 2009 par les Ministres chargés des routes et des transports pour l'application effective du Règlement N° 14/2005/CM/UEMOA est encore timide.

Une réunion du Conseil des Ministres chargés des Infrastructures et des Transports Routiers a également été organisée à Ouagadougou le 31 juillet 2009, en vue de l'examen des projets de textes en matière d'infrastructures.

Les Ministres ont approuvé le projet de Règlement portant statut du réseau routier communautaire et ses modalités de gestion, ainsi que le projet de Directive portant harmonisation des stratégies d'entretien routier dans les Etats membres de l'UEMOA.

Ces deux projets de textes ont été adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire, le 25 septembre 2009 à Lomé.

Par ailleurs la Commission a mené des études techniques détaillées pour la réhabilitation/ bitumage des routes communautaires. Il s'agit de :

– études de faisabilité technico-économi-

que, environnementale et technique détaillée des travaux de construction et de bitumage du tronçon Ouahigouya-Thiou-Frontière du Mali de la route communautaire CU 13 – Burkina Faso ;

– études de faisabilité et études techniques des liaisons routières entre la Guinée Bissau et les Etats voisins (Sénégal et Guinée) ;

– étude technico-économique du tronçon Blitta-Sokodé-Kara et de resurfacement du tronçon Atakpamé-Blitta de la route communautaire CU 9 – Togo.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme Economique Régional (PER), la Commission a décidé de réaliser, sur fonds propres, un programme prioritaire 2009-2010 d'études routières sur le réseau routier communautaire. Ce programme d'un montant d'environ 6,5 Milliards de FCFA porte sur les études suivantes :

– réhabilitation et renforcement de 1909 km ;

– aménagement et bitumage de 355 km ;

– construction de 5 ponts d'un linéaire total de 1760 ml ;

– construction de la station de pesage de Bissau.

A cet effet, les Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec des Agences d'exécution ont été signées le 9 Octobre 2009 et approuvées par les Ministres des Finances des Etats.

D'autre part, la Commission a décidé d'apporter un appui aux Etats membres par la mise en oeuvre d'un premier programme pilote de construction de stations de pesage sur le réseau routier communautaire ; il s'agit de quatre postes de

contrôle fixes à construire de manière concomitante à la sortie des quatre principaux ports d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Lomé (Togo), Dakar (Sénégal) et Cotonou (Bénin) pour un montant total estimé à environ 3,5 Milliards de FCFA.

La mission de l'UEMOA, qui a séjourné dans les quatre pays cités ci-dessus du 02 au 13 février 2009, a permis d'identifier les sites susceptibles d'accueillir les stations de pesage et d'évaluer les capacités des Agences type « AGETIPE » à assurer la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) du projet. Les Agences suivantes ont été retenues :

- AGEROUTE pour la construction de la station de pesage d'Attingué en Côte d'Ivoire ;
- AGETUR-Togo pour la construction de la station de pesage de Togblécopé au Togo ;
- AGETIP pour la construction de la station de pesage de Diamniadio au Sénégal ;
- AGETUR-Bénin pour la construction de la station de pesage de Houegbo au Bénin.

Une réunion de concertation s'est tenue le 24 avril 2009 au siège de la Commission, pour échanger sur les choix techniques de construction des stations de pesage, et finaliser le projet de Convention de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Trois conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été signées le 22 juin 2009 et approuvées par les Ministres des Finances des Etats concernés le 26 juin 2009. La quatrième convention a été approuvée en Août 2009. Le démarrage des travaux est prévu en Février 2010

La Commission a achevé les travaux de construction des postes de contrôle en préfabriqués de Kantchari (Burkina Faso) et Makalondi (Niger). L'inauguration de ces postes a eu lieu le 1^{er} août 2009.



Enfin dans le cadre de la mise en place du Système d'Informations Routières (SIR), l'étude technique du noyau du SIR a été menée en 2009.

Cette étude a porté sur l'architecture du système, la définition des variables des sous-systèmes, les mécanismes d'échange d'information, en termes d'alimentation en données et de diffusion d'informations. Elle a également abouti à l'élaboration de la première maquette du référentiel du SIR, constituant les sections élémentaires du système. Un atelier de validation de ce noyau a eu lieu à Ouagadougou, du 10 au 12 novembre 2009.

Suite à l'étude de faisabilité pour l'interconnexion des réseaux ferroviaires de l'Afrique de l'Ouest, la Commission a sollicité et obtenu de l'USTDA une subvention d'un montant de 750 000 Dollars US en vue de financer l'étude technique détaillée de la liaison ferroviaire Bamako – Bougouni – Sikasso – Frontière Côte d'Ivoire. L'accord de subvention avec l'USTDA a été signé le 5 août 2009.

L'USTDA a lancé, selon ses procédures, la consultation pour la sélection de la firme américaine qui devra réaliser l'étude.

2-5-9-6 : Programme régional de facilitation des transports

- Dans le cadre de ce programme, le Conseil des Ministres statutaire a

adopté, au cours de l'année les textes suivants relatifs aux postes de contrôle juxtaposés :

- projet de Règlement portant régime juridique des Postes de Contrôles Juxtaposés (PCJ) aux frontières entre les Etats membres ;
- projet de Décision modifiant les articles 2 et 5 de la Décision n° 08/2001/CM/UEMOA du 26 novembre 2001 portant adoption et modalités de financement d'un programme communautaire des PCJ ;
- projet de Décision portant création et gestion des corridors de l'Union.

Ces textes ont préalablement fait l'objet d'examen par les Ministres chargés de transports, au cours d'une réunion le 9 octobre 2009 à Ouagadougou. Celle-ci avait été précédée d'une réunion d'experts, du 5 au 8 octobre et d'un atelier de validation, du 23 au 25 mars.

La Commission a, par ailleurs, organisé les rencontres ci-après :

- la deuxième réunion du Comité de coordination VIH/SIDA, du 10 au 12 mars 2009 à Bamako pour l'harmonisation des plans d'actions des Etats du corridor Tema- Ouagadougou- Bamako ;
- une réunion du Comité de Coopération Douanière et du carnet TRIE, à Ouagadougou, du 22 au 24 juin 2009 ;
- une réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), à Bamako, les 23 et 24 juin 2009 ;
- une réunion de Concertation CEDEAO-UEMOA sur la mise en oeuvre du Programme Régional de Facilitation des Transports en Afrique de l'Ouest

tenue, à Ouagadougou, le 1^{er} juillet 2009 ;

- une réunion du Comité de Pilotage du Programme Régional de Facilitation des Transports en Afrique de l'Ouest, à Ouagadougou, les 2 et 3 juillet 2009 ;
 - un atelier de renforcement des capacités des Comités Nationaux de Facilitation du Mali et du Sénégal tenu du 21 au 23 décembre 2009.
- En matière de diffusion des résultats de l'Observatoire des Pratiques Anormales, la Commission a pris part aux réunions de diffusion des rapports suivants :
- 6^{ème} rapport de l'OPA (période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008), à Ouagadougou, le 19 mars 2009 ;
 - 7^{ème} rapport de l'OPA (période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009), le 4 juin 2009 à Ouagadougou et le 22 juin 2009 à Bamako ;
 - 8^{ème} rapport de l'OPA (période du 1^{er} avril au 30 juin 2009), à Ouagadougou, le 08 septembre 2009, à Bobo-Dioulasso le 10 septembre 2009 et à Bamako, le 15 septembre 2009.

2-5-9-7 : Sécurité routière

L'année 2009 a été marquée par les activités de la composante n°5 du PACITR relative à la sécurité routière. Ainsi sept projets de textes ont été adoptés par le Conseil des Ministres, en sa séance du 25 septembre 2009 à Lomé. Ces textes avaient, préalablement, été examinés le 31 juillet, par les Ministres chargés des transports et des Travaux Publics des Etats membres. Une subvention de dix sept millions (17 000 000) de FCFA a été accordée aux Etats membres, par la Commission, en vue de la

conduite de campagnes de promotion et d'appropriation nationale desdits textes.

2-5-10 : Transport aérien

Dans le domaine du transport aérien, les activités ci-après ont été organisées :

- 23-27 février : atelier d'élaboration de la réglementation communautaire de sécurité aérienne ;
- 24-27 mars, à Cotonou : 4^{ème} réunion du Comité consultatif de sûreté de l'aviation civile ;
- 22-30 juin : 3^{ème} session de formation et de certification des auditeurs de sûreté ;
- 3-4 septembre : réunion de concertation des Directeurs généraux de l'Aviation civile ;
- 16-20 novembre : atelier de validation des projets de textes de la réglementation communautaire (RC).

Par ailleurs, deux audits ont été réalisés dans les aéroports de Cotonou et de Dakar, ainsi qu'une étude relative à la création de l'Agence Communautaire de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation civile. Quatre séminaires de sensibilisation à la réglementation communautaire sur la sûreté de l'aviation civile ont été organisés au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Sénégal.

2-5-11 : Tourisme

Dans le cadre de l'élaboration de la Politique Commune du Tourisme de l'UEMOA un projet d'Acte additionnel et un projet de Règlement portant adoption d'un Programme Régional de Développement du Tourisme de l'UEMOA ont été examinés et approuvés par les Ministres en charge du Tourisme des Etats

membres, le 10 décembre 2009 à Ouagadougou. Ils seront soumis à l'adoption du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

2-5-12 : Santé des populations

Dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation et la coopération pharmaceutiques, la Commission a organisé les réunions ci-après :

- un atelier de formulation des avant-projets de textes réglementaires sur les fonctions d'homologation des médicaments et d'inspection pharmaceutique, en mai 2009, à Cotonou ;
- un atelier d'élaboration des outils techniques sur la réglementation de l'information et de la publicité sur les médicaments, du 15 au 17 juillet 2009, à Abidjan ;
- un atelier d'élaboration des outils techniques sur la réglementation et l'homologation des produits cosmétiques et des compléments nutritionnels, du 11 au 14 août 2009, à Bamako ;
- la 5^{ème} réunion de la Cellule pour l'harmonisation de la réglementation et la coopération pharmaceutique (CHRC), du 27 au 29 octobre 2009, à Lomé.

Par ailleurs, trois études ont été lancées sur l'évaluation des laboratoires nationaux de référence pour le contrôle de la qualité des médicaments antirétroviraux et antipaludiques, la mise en place des centres de soins spécialisés de haut niveau et la mise en place des mutuelles sociales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord cadre de coopération entre l'UEMOA et la République de Cuba, la

Commission de l'UEMOA a élaboré un projet de programme de contrôle du paludisme par la lutte anti vectorielle dans les Etats membres de l'Union

2-5-13 : Enseignement supérieur et formation professionnelle

La première édition du Programme d'Appui Communautaire à l'Enseignement et à la Recherche (PACER) a pris fin en 2009. Une étude d'évaluation a été lancée en vue de mesurer l'impact du programme et de préparer la deuxième édition. La première édition a permis de soutenir, pour un coût total d'environ 1,5 milliards de FCFA, douze institutions de formation de haut niveau et de recherche implantés sur le territoire de l'Union.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi la gestion du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES) par l'exécution des composantes suivantes :

- composante 1 : appui aux réformes et à l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur ; cinq contrats ont été signés ;
- composante 3 : gestion du Projet : cette composante connaît une bonne exécution de l'ensemble de ses activités. Hormis, la mission relative au suivi des indicateurs de l'enseignement supérieur, toutes les autres activités sont achevées ou en cours d'achèvement.

Le soutien à la recherche et à l'excellence a été marqué par la sélection de vingt quatre bénéficiaires de bourses pour l'année universitaire 2009-2010. La Commission a, par ailleurs, poursuivi son soutien au fonctionnement du Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) par l'octroi d'une subvention d'un montant de 57 millions de FCFA qui a permis d'assurer la tenue effective des examens pré-

vus au titre du Règlement n° 12/2000/CM/UEMOA du 22 novembre 2000, instituant un ensemble coordonné d'examens, de diplômes et de stages conduisant à la délivrance du Diplôme d'Expertise Comptable et Financière de l'UEMOA (DECOFI).

La Commission a enfin engagé une réflexion sur les axes d'intervention de l'Union dans le domaine de l'enseignement technique et la formation professionnelle dans l'Union.

2-5-14 : Promotion de la femme

Au titre des actions de préparation du programme SCOFI, la Commission a préparé la réalisation des études d'opérationnalisation et de sélection des sites dans le cadre du programme d'appui à la scolarisation des filles dans les zones transfrontalières défavorisées des pays membres de l'UEMOA, organisé et supervisé les sessions de formations en Gestion des Entreprises GERME, au profit des opératrices économiques du Niger et du Sénégal, membres du Réseau des Organisations des Opératrices Economiques (RESOPE-UEMOA).

2-5-15 : Arts et culture

En matière de culture, la Commission a engagé le processus d'élaboration des textes communautaires dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme d'actions communes pour la production, la circulation et la conservation de l'image au sein des Etats membres de l'UEMOA ».

Elle a également poursuivi la formation des acteurs culturels des Etats membres de l'Union, dans le domaine du « Montage et développement de projets culturels » (en collaboration avec l'Université Senghor) à Alexandrie, au profit des agents des collectivités locales en charge de la culture et

assuré une formation de guides du patrimoine culturel de la Guinée-Bissau.

Par ailleurs la Commission a organisé un atelier de formation sur le traitement de l'information culturelle à l'attention de seize (16) journalistes de l'Afrique de l'Ouest, une réunion d'experts chargés de l'élaboration d'un cahier des charges pour la désignation d'un pôle de référence en matière de formation aux métiers de l'image et du son, lancé un processus de réalisation d'un répertoire des organismes culturels en Afrique de l'Ouest et procédé à la sélection, sur appel à propositions, de onze projets de manifestations culturelles à caractère régional. Ces manifestations bénéficieront de subventions pour un montant global d'environ 1,5 milliard FCFA.

2-6 : Au titre du financement de l'Union

2-6-1 : Financement de l'Union

2-6-1-1 : Mobilisation des ressources propres

Les Etats membres de l'UEMOA ont reversé, de janvier à novembre 2009, le PCS pour un montant total de 51 121 301 672 FCFA sur des prévisions annuelles de 58 930 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation de 86,75 %. En prenant en compte les réalisations, sans l'encaissement des arriérés de PCS titrisés de la Côte d'Ivoire pour 1 900 000 000 FCFA, les recettes s'élèvent à 49 221 301 672 FCFA pour des prévisions de 54 130 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 72,20% au 30 septembre 2009.

Le montant total des versements du PCS se décompose comme suit, par Etat membre :

Bénin	5 343 843 216 FCFA	soit 11,64 %
Burkina Faso	5 146 051 459 FCFA	soit 8,90%
Côte d'Ivoire	17 624 072 149 F CFA	soit 31,76 %
Guinée Bissau	418 243 769 F CFA	soit 0,50 %
Mali	5 297 493 524 F CFA	soit 10,71 %
Niger	1 938 728 050 F CFA	soit 3,27 %
Sénégal	12 747 035 057 F CFA	soit 28,75 %
Togo	2 605 834 448 F CFA	soit 4,46 %.

Il importe de mentionner que les montants des versements contiennent ceux des arriérés du PCS d'exercices antérieurs à 2009.

Les autres recettes ordinaires sont :

- les produits financiers, notamment, les intérêts du prêt accordé à l'Etat du Niger, dont le montant au 30 novembre 2009, s'élève à 28 343 407 FCFA ;
- les recettes diverses telles que des produits des ventes de biens réformés, des ventes de Bulletins Officiels et Dossiers d'Appel d'Offres, des pénalités de retard et autres recettes, dont le montant au 30 novembre 2009 est de 61 762 405 FCFA ;
- le recouvrement du capital du prêt accordé à l'Etat nigérien dont l'échéance, à fin mai 2009, retenue lors du règlement pour solde du reliquat des moins-values de recettes douanières dues à cet Etat membre, s'est élevé à 314 926 739 FCFA.

2-6-1-2 : Mobilisation des ressources extérieures en 2009

Les recettes extraordinaires sont constituées par les subventions et aides obtenues par l'Union auprès de ses partenaires au développement. Sur des prévisions d'un montant de 37 583 146 509 F CFA, les réalisations de recettes extraordinaires, au 30 novembre 2009, se sont établies à 7 026 292 515 FCFA, soit un taux d'exécution de 18,70%. Il s'agit des recettes réellement comptabilisées en 2009.

Cependant, en prenant en compte les reliquats des tranches de 2007 et 2008 de la Subvention de l'Agence Française de Développement, soit 13 856 081 486 F CFA, les recettes extraordinaires passent de 7 026 292 515 FCFA à 20 882 374 001 FCFA, soit un taux de réalisation de 55,57%.

D'une manière générale, il convient de faire les observations ci-après :

- le taux de 1 % prévu pour la liquidation du PCS a été généralement appliqué par les Etats membres ;
- une certaine régularité a été observée dans le rythme de reversements du PCS par la quasi-totalité des Etats membres, à l'exception de la Guinée Bissau ;
- les résultats obtenus en matière de recouvrement du PCS peuvent être améliorés si toutes les marchandises assujetties au PCS font l'objet de liquidation des droits, si le PCS liquidé est totalement recouvert et intégralement reversé dans les comptes de l'UEMOA à la BCEAO ;
- les représentants des Administrations nationales, tout au long des contrôles des opérations du PCS, sont disponibles et collaborent en toute franchise ;

– le niveau de mobilisation des ressources extérieures demeure faible.

2-7 : Au titre du Programme

Economique Régional

La mise en œuvre des projets du PER relève de la responsabilité des Etats membres et des institutions communautaires. Près des $\frac{3}{4}$ des investissements du PER sont réalisés par les Etats membres à travers leurs administrations (canal national), le $\frac{1}{4}$ restant étant mis en œuvre par les institutions régionales (canal régional).

A l'initiative de la Commission, des missions circulaires ont été réalisées auprès des Etats membres et des institutions communautaires de l'Union, afin de recueillir les informations les plus récentes sur l'état d'avancement des projets du PER.

2-7-1 : Etat d'exécution des projets

Au 31 juillet 2009, sur les 63 projets inscrits au PER, 44 sont en cours d'exécution, soit 71 % du portefeuille.

Tableau 1: Etat de mise en œuvre du PER au 31 juillet 2009

Axes stratégiques	Projets en cours d'exécution	Projets en instance de démarrage	Projets non démarrés	TOTAL
Axe n°1: Gouvernance et intégration économique	13 (86%)	-	2 (14%)	15
Axe n°2 : Infrastructures économiques	22 (71%)	4 (13%)	5 (16 %)	31
Axe n°3 : Appareil productif intégré	6 (54 %)	3 (27%)	2 (19%)	11
Axe n°4 : Ressources humaines	2 (40%)	1 (20%)	2 (40%)	5
Axe n°5 : Suivi-évaluation et mobilisation des ressources	1 (100%)	-	-	1
Total PER =	44	8	11	63
	(71%)	(12%)	(17%)	

L'axe 1, relatif à la consolidation de la bonne gouvernance et à l'approfondissement de l'intégration, a été le plus dynamique avec 13 projets sur 15 qui sont effectivement en cours d'exécution, soit 86 %. En termes financiers, les ressources mobilisées s'élèvent à 29,5 milliards de FCFA.

L'axe 2, relatif aux infrastructures économiques, a été également prépondérant en termes d'exécution. Sur 31 projets, 22 projets sont en cours d'exécution, soit 71 %. Il s'agit des projets routiers auxquels s'ajoutent les projets liés à la facilitation des transports, à l'interconnexion des réseaux électriques et téléphoniques. En termes financiers, les ressources mobilisées s'élèvent à 1.101 milliards de FCFA.

L'axe 3, relatif à la construction d'un appareil productif intégré, contient les actions les plus visibles qui ont été réalisées en direction des populations et des entreprises de l'Union. En termes financiers, les ressources mobilisées sous cet axe s'élèvent à 58 milliards de FCFA.

L'axe 4, relatif au développement des ressources humaines, compte 40 % des projets qui ont connu un début d'exécution. Il s'agit principalement des projets relatifs à l'ensei-

gnement supérieur et à l'appui apporté à douze (12) centres d'excellence régionaux. En termes financiers, les ressources mobilisées s'élèvent à 17 milliards de FCFA.

2-7-2 : Etat de mobilisations des ressources

Depuis la tenue de la table ronde sur le PER, des financements substantiels ont été mobilisés. La situation, au 31 juillet 2009, fait ressortir que 1.207 milliards de FCFA ont été mobilisés et 1.710 milliards sont à rechercher, soit 59% du coût total du PER.

L'importance des financements à rechercher s'explique notamment par l'insuffisance des ressources mobilisées au titre des projets ci-après :

Tableau 2 : Situation des financements acquis et à rechercher (en milliards de FCFA)

Axes stratégiques	Projets en cours d'exécution	Montant total de l'Axe	Montant acquis	A rechercher	
				Montant	%
Axe n°1 : Gouvernance et intégration économique (15 projets)	13 (86%)	80	29	50	63 %
Axe n°2 : Infrastructures économiques (31 projets)	22 (71%)	2.271	1.101	1.170	52%
Axe n°3 : Appareil productif intégré (11 projets)	6 (54 %)	251	58	195	78 %
Axe n°4 : Ressources humaines (5 projets)	2 (40%)	305	17	288	94 %
Axe n°5 : Suivi-évaluation et mobilisation des ressources (1 projet)	1 (100%)	3	1,4	1,5	52 %
Total PER =	44 (71 %)	2.910 (100 %)	1.207 (41 %)	1.710	59 %

- le programme de développement intégré dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union ;
 - le programme d'appui à la scolarisation des filles dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union ;
 - les projets des routes communautaires ;
 - les projets de valorisation du coton textile ;
 - le programme de renforcement de sécurité alimentaire dans les Etats membres.
- Les ressources qui ont permis le démarrage des 44 projets sur 63 inscrits au programme, ont été mobilisées auprès des principaux bailleurs ci-après :

Tableau 3 : Principales contributions au financement du PER (en milliards de FCFA) – 31 juillet 2009.

Institutions	Contributions
U. E.	862 (PIN, PIR, Facilitations des transports)
BAD	120 (Routes, Ens. Sup, Filière coton, COSCAP, PRMP)
France	65 (Cf. les Conventions Financement n° 30 49, n° 30 58 et n° 30 72)
Budget UEMOA	23, 6
BOAD	76 (Routes, chemin de fer, Interconnexion électrique)
BCEAO	13, 5 (projet d'appui à la micro-finance)
Autres	47
TOTAL MOBILISE	1 207
COUT TOTAL PER	2 910
A RECHERCHER	1 709

2-7-3 : Mise en place du cadre institutionnel

Un nouveau cadre institutionnel permettant de faciliter la mobilisation des financements, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PER a été défini, en application des orientations de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le PER. Les principaux éléments de ce cadre se présentent comme suit :

- au plan de la mobilisation :
 - mise en place d'un Comité de suivi des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
 - institutionnalisation à terme d'un fonds commun autonome.
- au plan de la mise en œuvre :
 - poursuite de la mise en œuvre du PER selon la logique du « faire-faire » à travers des agences d'exécution ;
 - création d'un Comité Régional de Supervision du PER (CRS/PER) ;
 - mise en place d'un programme de renforcement visant améliorer substantiellement la capacité d'absorption des différents acteurs chargés de la mise en œuvre du PER.
- au plan du suivi/évaluation :
 - désignation des Structures Relais pour assurer le suivi du PER au plan national ;
 - renforcement de la Cellule de gestion du PER, chargée du suivi du PER au plan régional.

2-8 : Au titre de la gestion courante

2-8-1 : Modernisation de la gestion

Dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités (PRC) de la Commission de l'UEMOA., notamment de l'axe 1, « Elaboration d'une vision et d'un plan stratégique pluriannuel soutenant le processus de changement », la Commission a mis en place un Panel de Haut Niveau (PHN), composé de Hautes personnalités, qui a tenu sa première réunion du 26 au 27 octobre 2009 à Ouagadougou et un Comité Interne de Stratégie (CIS) Ce projet est conduit avec le PNUD, comme partenaire technique.

En ce qui concerne les actions de modernisation de la gestion opérationnelle, administrative, comptable et financière, le manuel de procédures intégrées des Organes de l'UEMOA est en cours de finalisation, de même qu'une étude sur la réalisation d'un dispositif exhaustif et informatisé de gestion des biens meubles et immeubles de l'Union, à travers l'inventaire, l'étiquetage, la codification, l'évaluation et l'informatisation du fichier des immobilisations des Organes. Un projet d'élaboration d'une cartographie des risques est en cours pour améliorer davantage la maîtrise de la gestion des risques liés aux activités des Organes de l'Union. Enfin des projets de textes d'application du nouveau Règlement financier ont été élaborés et des audits internes de la gestion des approvisionnements de la Commission et des avances de fonds ont été réalisés. Des audits externes des comptes de l'Union pour les exercices 2007 et 2008 sont en cours de réalisation par un cabinet indépendant.

Par ailleurs le renforcement du système et des outils de gestion informatisé des Organes de l'Union a été marqué par la mise en place :

- d'un intranet collaboratif ;
- d'une chaîne de gestion intégrée avec des tableaux de bords décisionnels, accessibles en temps réel aux décideurs; d'une infrastructure de serveurs fiables, redondants et de haute facture ;
- et d'un réseau informatique étendu avec le raccordement (interconnexion en temps réel) des nouveaux sites, au siège de la Commission.

2-8-2 : Gestion des ressources humaines

L'année 2009 a été marquée par une nouvelle classification du personnel des Organes de l'Union. On distingue désormais une catégorie de fonctionnaires professionnels (cadres supérieurs) et une catégorie d'agents des services généraux et auxiliaires (cadres moyens et agents des services généraux).

Au 30 octobre 2009, l'effectif du personnel des Organes de l'Union (Commission, Comité Inter parlementaire, Cour de Justice, Cour des Comptes Chambre Consulaire Régionale) était de trois cent cinquante neuf (359) agents dont 19 Membres d'Organes, 168 fonctionnaires professionnels et 172 agents des services généraux et auxiliaires

2-8-2 : Budget de l'Union

Le budget général des Organes de l'UEMOA, adopté par le Conseil des Ministres, pour l'année 2009, s'est élevé à la somme de 104 582 525 602 FCFA, se décomposant comme suit :

- ressources propres 64,06 % ;
- ressources extérieures 35,94 %.

Les ressources ont été réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montant engagé
Budget de fonctionnement, d'investissement et d'équipement	48 229 542 510 F CFA
Reversement aux Fonds de l'Union (FAIR et FRDA)	56 352 983 092 F CFA
TOTAL	104 582 525 602 F CFA

2-9 : Au titre de la Communication

L'année 2009 a marqué le démarrage de la mise en œuvre du programme triennal de communication issu de la nouvelle politique de communication adoptée en 2008. Deux axes majeurs concentrent les activités de ce programme : l'appropriation du processus par les populations et la visibilité des chantiers de l'intégration.

2-9-1 : Appropriation du processus

Dans le cadre de la commémoration du

15^{ème} anniversaire de la création de l'UEMOA, la Commission a organisé à Ouagadougou, du 14 au 16 mars 2009, un séminaire de mise à niveau des journalistes sur l'ensemble des réformes et programmes conduits par l'Union depuis sa création. Une quarantaine de journalistes des médias nationaux des huit Etats et de la presse nationale a pris part à cette rencontre au cours de laquelle les activités de la Commission, de la Cour de Justice, de la Cour des Comptes, du Comité Interparlementaire et de la Chambre Consulaire Régionale ont été passées en

revue. Ces journalistes ont également assuré la couverture de la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Ouagadougou, le 17 mars 2009.



Pour marquer le 15^{ème} anniversaire de la création de l'UEMOA, un colloque régional réunissant une centaine de participants dont une cinquantaine de chercheurs et universitaires, ainsi que des directeurs de publication intéressés par la problématique de l'intégration régionale, a été organisé par la Commission à Ouagadougou, sur le thème « Intégration régionale et stratégies de réduction de la pauvreté ».

L'objectif du colloque était de procéder à un bilan sur le processus d'intégration de l'UEMOA, à la lumière d'une confrontation d'analyses d'universitaires, de journalistes et de décideurs représentant les Etats et les organisations régionales et internationales. Les travaux du Colloque feront l'objet de publication et contribueront à alimenter les travaux de la Commission sur la vision et l'impact du processus sur les populations.

Des conférences publiques ont également été organisées à Cotonou, dans le cadre de la 3^{ème} édition du tournoi de football de l'UEMOA, à l'intention des communautés étrangères vivant à Cotonou (libre circula-

tion des personnes et droit d'établissement dans l'espace UEMOA), des étudiants (réformes communautaires dans le domaine de l'enseignement supérieur), des journalistes, des représentants des ministères chargés du tourisme, de l'administration territoriale, de la sécurité, des douanes, des représentants des agences de voyage et de tourisme (visa communautaire UEMOA).

Par ailleurs l'année 2009 a été marquée par une intense campagne d'information des opérateurs économiques sur le site internet www.izf.net. A ce effet, outre les réunions du Conseil d'administration et assemblées générales, et en collaboration avec les chambres nationales de commerce et d'industrie, des sessions d'information ont été organisées à Ouagadougou, Dakar, Abidjan, Bangui et N'Ndjamena, au profit des membres des chambres consulaires et du patronat.

Les correspondants du site izf des quatorze pays de la CEMAC et de l'UEMOA ont eu droit à une session de formation sur les outils de traitement, de fonctionnement et de gestion du contenu du site, à Abidjan, du 02 au 04 septembre 2009.

2-9-2 : Visibilité du processus d'intégration

La Commission a mis en œuvre cet axe du programme de communication par l'application de la nouvelle charte graphique des publications, la production de nouveaux supports de communication et d'identification des sièges des Organes de l'Union à Ouagadougou. Par ailleurs la production des supports s'est poursuivie, notamment avec le magazine de télévision « Espace UEMOA ».

Elle a organisé à Cotonou, du 22 au 29 novembre, la troisième édition du Tournoi

de football de l'UEMOA. Ce tournoi a été remporté par les Lions du Sénégal qui ont battu en finale, le Mena du Niger par 1 but à 0. La Guinée-Bissau a, pour la troisième fois, enlevé la trophée du Fair-play.

2-9-3 : Modernisation de la documentation et des archives

Dans ce cadre et conformément au schéma adopté en 2007, les travaux relatifs à la Gestion Electronique des Documents (GED) ont démarré. Ce chantier complète celui de la mise en place de l'intranet en 2008 et du logiciel de gestion du Courrier (Elise) dont la Direction de la Communication assure la présidence du comité de pilotage.

2-9-4 : Harmonisation de l'espace médiatique

Un atelier de validation de l'étude menée en 2008 sur « les médias et le service public de l'information et de la communication » a réuni, en octobre à Lomé, près d'une cinquantaine de participants des huit Etats membres qui ont, entre autres, insisté sur la place des médias dans l'appropriation du processus d'intégration et la nécessité de mettre en place un cadre d'appui au développement des médias dans l'Union.

2-10 : Au titre de la Coopération

2-10-1 : Coopération régionale et africaine :

2-10-1-1. Coopération avec la CEDEAO

La coopération avec cette institution s'est poursuivie dans le cadre des rencontres du Secrétariat technique Conjoint pour l'harmonisation des politiques communautaires, et des négociations de l'accord de partenariat avec l'Union Européenne. Aussi la Commission a-t-elle participé à toutes les réunions organisées dans ce cadre à Ouagadougou et dans les autres pays,

2-5-10-1-2. Coopération avec les autres Organisations Intergouvernementales (OIG) en Afrique de l'ouest

Dans le cadre de la coopération tripartite UEMOA-CEDEAO-CILSS, une rencontre a été organisée en septembre à Ouagadougou en vue de la définition d'un cadre de concertation avec les Organisations Intergouvernementales (OIG) en Afrique de l'Ouest. L'objectif de ce cadre est de rechercher les avantages comparatifs des différentes OIG de la région Afrique de l'Ouest en vue de faciliter une coordination de leurs interventions.

2-10-2 : Coopération avec l'Union Européenne

2-10-2-1 : Mise en oeuvre du PIR, 9^{ème} FED

La Commission a poursuivi les activités relatives à l'exécution du Programme Indicatif de Travail (PIT) 2009, notamment aux dispositions facilitant la consommation des ressources de la Convention de Contribution (CC). La Convention de Contribution représente un volume de financement de 31,1 millions d'euros (dont 11 millions d'euros au titre des arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières, intégralement payées depuis 2007) sur la période 2007-2011. Après deux années d'exécution, les dépenses engagées représentent 40,1% du montant intégral de la Convention; celles payées constituent une proportion de 39,1%.

A cet effet, un nouveau PIT révisé a été arrêté avec quatre pistes d'action :

- recenser auprès des services qui n'avaient pas inscrit d'activités initialement, principalement ceux de la Présidence de la Commission, des activités additionnelles et les intégrer à la CC ;
- transférer des dépenses du budget des Organes initialement financées sur ressources propres sur les ressources de la CC ;
- utiliser la CC pour la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités arrêté avec l'appui du PNUD ;
- intégrer dans la CC des projets du Programme Economique Régional (PER) fortement consommateurs de ressources. Cela devrait permettre de contribuer au financement du PER d'une part, et de bénéficier, dans le cadre de la mise en œuvre, de l'infrastructure organisationnelle et institutionnelle du PER, d'autre part.

Par ailleurs, la Commission a organisé, à Cotonou, du 11 au 13 mars 2009 le Comité de pilotage élargi du PIR-9^{ème} FED et participé, avec la CEDEAO et l'Union Européenne, à l'élaboration de la phase exécutive du PIR-10^{ème} FED qui comporte les trois composants suivantes :

- le Mécanisme de coordination et de suivi, appelé « AGIR » : Appui à la gestion de l'intégration régionale ;
- le projet « Fast Track » ou « Appui à la négociation APE », pour la poursuite de la négociation APE ainsi que l'accompagnement et la mise en œuvre des premières actions après la signature de l'accord partiel ;
- la TCF (Technical Cooperation Facility) qui appuiera la mise en œuvre du PIR-10^{ème} FED.

Enfin, un séminaire régional Afrique de l'Ouest-Union Européenne s'est tenu les 15 et 16 octobre 2009 sur la mise en œuvre du PIR-10^{ème} FED. A cette occasion, les ordonnateurs régionaux et nationaux de l'Afrique de l'Ouest d'une part, et le Directeur Général du Développement ainsi que les Chefs de Délégation de la Commission Européenne en Afrique de l'Ouest et EuropAid d'autre part, ont échangé sur les priorités de l'agenda régional d'intégration, l'articulation niveau régional-niveau national et la feuille de route du PIR-10^{ème} FED intégrant la problématique de financement de l'APE.

A l'issue de la réunion, il a été convenu que la feuille de route du PIR-10^{ème} FED devra articuler les priorités régionales en cohérence avec les initiatives nationales. L'engagement de l'Union Européenne à financer le PAPED par le moyen de ressources additionnelles conséquentes a été réaffirmé.

2-10-3 : Instruments de coopération

Au cours de l'année 2009, les actes suivants, fondement de la coopération entre l'UEMOA et ses partenaires, ont été signés :

- sept (07) Accords :
 - Accord-cadre de coopération entre l'UEMOA et le Gouvernement de Cuba ;
 - Accord de coopération entre l'UEMOA et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;
 - Accord de participation aux coûts entre l'UEMOA et le PNUD ;
 - Accord de subvention entre l'UEMOA et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ;

- Accord de don entre l'UEMOA et la République du Bénin, pour le financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké- frontière du Togo au Bénin ;
 - Accord de don entre l'UEMOA et la République du Bénin, pour le financement de la bonification partielle des intérêts du prêt de la Banque Islamique de Développement relatif au projet de protection côtière à l'est de Cotonou ;
 - Accord de don entre l'UEMOA et la République du Mali pour le financement de la bonification partielle des intérêts du prêt de la Banque Islamique de Développement relatif au projet de renforcement de la capacité de production d'électricité au Mali, par l'acquisition de générateur Diesel-60 MW.
- deux (02) Protocoles d'Accord :
- Protocole d'Accord entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'UEMOA, sur le financement des sessions de formation en gestion d'entreprise, selon la méthodologie « Gérez mieux votre entreprise » (GERME) du Bureau International du Travail (BIT), dans les Etats membres de l'UEMOA et en Guinée-Conakry ;
 - Protocole d'Accord entre l'UEMOA et la Société «Scanning Systems SA» concernant les postes de contrôles juxtaposés de Hérémakono et de Cinkansé.
- onze (11) Conventions :
- Convention entre la Commission de l'UEMOA et l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) de Lomé, pour la gestion du soutien de l'Union à la formation des étudiants de la Guinée-Bissau à l'EAMAU ;
 - Convention d'appui pour la mise en oeuvre des activités du Programme de promotion de coton biologique et équitable au Mali, entre l'UEMOA et l'Organisation non Gouvernementale Helvetas-Mali ;
 - Convention de collaboration entre la CEDEAO et l'UEMOA, portant mise en oeuvre conjointe du projet « Facilité catastrophes naturelles ACP-UE pour l'Afrique de l'Ouest » ;
 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'UEMOA, la République du Bénin et l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-BENIN), sur la construction et l'équipement de la station de pesage à basse vitesse de Houégbo au Bénin ;
 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'UEMOA et l'Agence Faso Baara, sur la construction d'un complexe administratif de l'UEMOA à Ouaga 2000 ;
 - la Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'UEMOA et l'Agence Faso Baara, sur la rénovation du siège de l'UEMOA ;
 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'UEMOA, la République de Côte d'Ivoire et l'Agence de gestion des routes (AGEROUTE), sur la construction et l'équipement de la station de pesage à basse vitesse d'Attingué en Côte d'Ivoire ;
 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'UEMOA, la République du Togo et l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains à haute intensité de main-d'œuvre (AGETUR-Togo), sur la construction et l'équipement de la station de pesage à basse vitesse de Togblecopé au Togo ;

- Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée entre l’UEMOA, la République du Togo et l’Agence d’Exécution des Travaux Urbains à haute intensité de main-d’œuvre (AGETUR-Togo), sur la réfection de la berge ouest de l’embouchure du lac Togo, dans le cadre du projet de protection du littoral d’Aného-composante 1 ;
- Convention UEMOA/ECONOTEC sur le projet SIE-Afrique (objectif UEMOA) ;
- Convention de coopération dans le domaine des transports entre la CEDEAO et l’UEMOA.

■ un (01) Avenant :

- Avenant n°2 à la Convention de contribution de la Communauté européenne, signée avec une Organisation Internationale (9 ACP Roc 15).

■ un (01) Mémoire d’entente :

- Mémoire d’entente entre l’UEMOA et la Fondation Helen Keller International (HKI) sur l’enrichissement des aliments en micronutriments.

ACTIVITES DES AUTRES ORGANES

Comité Interparlementaire

3-1 : Au titre du Comité Interparlementaire

En application des dispositions de l’article 35 du Traité de l’UEMOA définissant ses attributions, le Comité Interparlementaire a mené, au cours de l’année 2009, des activités statutaires et spécifiques, en rapport avec ses missions d’animation, par le dialogue et le débat, du processus d’intégration,



3-1-1 : Activités statutaires

3-1-1.1. Réunions du Bureau du CIP

Le Bureau du CIP a tenu en 2009, deux réunions préparatoires aux sessions ordinaires du Comité.

Au cours de la première réunion, tenue du 24 au 30 janvier 2009 à Lomé, le Bureau a, outre l’adoption de l’ordre du jour de la 23^{ème} session ordinaire prévue pour la période du 20 mars au 1^{er} avril 2009, fait le point de l’état des préparatifs du séminaire sur le rôle des parlements dans le processus d’intégration. Le Bureau a, par ailleurs, entendu le projet de rapport d’activités du Président du CIP pour 2008, le rapport de la mission d’observation des

élections législatives en Guinée-Bissau le 16 novembre 2008 et le rapport sur le budget du CIP pour l'exercice 2009.

A l'occasion de la seconde réunion, tenue à Abidjan du 14 au 19 juin 2009, le Bureau du CIP a examiné, entre autres, la question de la prise en charge des députés, l'état d'avancement du projet de construction du siège du Parlement de l'UEMOA, l'avant projet de budget du CIP pour 2010, le projet de "Guide de l'observateur des élections", le plan de communication du CIP. Il a également arrêté l'ordre du jour, la date et le lieu de la 24^{ème} session ordinaire du CIP. Enfin, il a entendu le compte rendu de la mission du Conseil Parlementaire pour la Paix en Guinée-Bissau, suite à l'assassinat du Président de la République et du Chef d'Etat Major des Armées.

3-1-1.2. Sessions ordinaires

- 23^{ème} session ordinaire, Bamako, 20 mars-1^{er} avril 2009

Au cours de cette session, le Comité Interparlementaire a d'abord, au titre du renouvellement de ses instances, élu à l'unanimité, Monsieur Oundé TOULEMA en qualité de Président du CIP. Il a procédé aussi à l'élection des autres membres du Bureau et des membres des bureaux des Sous-comités.

La session a, ensuite, procédé à l'audition du rapport annuel du Président de la Commission de l'UEMOA sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, un des moments forts de la session. Elle a également entendu les exposés du Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme et celui en charge du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure.

Ces échanges ont permis aux parlementaires d'apprécier les avancées sur la conduite des chantiers de l'Union dans ces domaines.

Dans le cadre de ses travaux, la session a adopté une résolution sur la situation politique en Guinée-Bissau condamnant l'assassinat du Président de la République et le Chef d'Etat Major des Armées, appelant au respect de l'ordre constitutionnel et soutenant fortement les enquêtes nationales et internationales en vue de déterminer les responsabilités et de punir les coupables. La session a décidé d'y envoyer une mission de solidarité.

- 24^{ème} session ordinaire, Cotonou, 04-10 août 2009

Les travaux de cette session ont essentiellement porté sur :

- l'avant projet de budget 2010 du CIP ;
- la communication du Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sur "la crise financière et économique internationale, son impact sur l'Afrique" ;
- l'état d'avancement du projet de construction du Parlement ;
- le compte rendu de la mission du Conseil Parlementaire pour la Paix en Guinée-Bissau ;
- les rapports de la mission d'observation des premier et second tours de l'élection présidentielle en Guinée-Bissau ;
- l'adoption des rapports des sous-comités.

A l'occasion de cette session, le Comité Interparlementaire a adopté une déclara-

tion sur la Guinée-Bissau, pour exprimer sa satisfaction sur l'évolution de la situation politique dans ce pays suite à la bonne organisation de l'élection présidentielle et pour exhorter le peuple et les autorités à consolider cet important acquis et à œuvrer à la préservation de la paix, de l'Etat de droit, ainsi qu'au renforcement des institutions républicaines.

3-1-1-3 : Sessions extraordinaires

- 5^{ème} session extraordinaire, Lomé, 02-06 février 2009.

Le Comité a organisé cette session, sous la forme d'un séminaire sur le rôle des parlements dans le processus d'intégration et la diplomatie parlementaire. Elle a rassemblé les députés du CIP, mais aussi des parlements nationaux et d'organisations internationales dont une forte délégation de la Commission Parlementaire de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CIP-CEMAC).

Les débats ont porté sur plusieurs questions dont l'état de l'intégration dans notre sous-région, le rôle spécifique des parlementaires et des élus nationaux, celui des Parlements de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Les travaux ont été marqués par l'adoption d'une "Déclaration" et de recommandations pour :

- exhorter à l'établissement des liens forts entre le Parlement communautaire et les Parlements nationaux en vue de rendre les actions des parlementaires plus viables, plus visibles et plus efficaces ;
- inviter les parlementaires à appuyer et accompagner les actions de l'institution parlementaire sous-régionale et à s'investir davantage dans le développement

d'une diplomatie préventive et de proximité ;

- inviter les parlements nationaux à instituer une réunion des présidents d'Assemblée nationale d'Afrique de l'Ouest ;
- lancer un appel à la création de réseaux parlementaires de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires ;
- souhaiter la prise en compte dans les budgets nationaux de projets intégrateurs et la prévision d'une ligne budgétaire pour le financement des activités de l'intégration ;
- lancer un appel pour le suivi diligent des dispositions communautaires relatives à la libre circulation des personnes et des biens, gage d'une véritable intégration des peuples.

- 6^{ème} session extraordinaire, Ouagadougou, 25-30 mai 2009

Elle a porté sur les grands chantiers du processus d'intégration de l'UEMOA. Au cours des travaux, les Parlementaires de l'UEMOA ont suivi les exposés présentés par les Membres de la Commission en charge des différents Départements, les représentants de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes.

Les riches échanges qui s'en sont suivis, ont permis aux membres du CIP de disposer d'informations utiles sur les chantiers mis en œuvre par les Organes de l'Union.

Sur cette base, le Comité Interparlementaire, désireux de jouer pleinement son rôle et d'apporter sa contribution à la construction de l'espace communautaire, a fait d'importantes recommandations

touchant les différents domaines d'intervention de l'Union.

Par ailleurs, les membres du CIP ayant appris avec une très vive émotion l'incendie qui s'est produit au grand marché et qui a occasionné d'importants dégâts matériels, ont exprimé, à travers une Déclaration, leur profonde solidarité ainsi que leur vive compassion au peuple nigérien. Par la même occasion, suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, ils ont réaffirmé leur attachement aux valeurs de démocratie, au respect des institutions républicaines et à la préservation de l'Etat de droit.

3-1-1-4 : Activités spécifiques

■ Missions de paix et d'information

En exécution de la résolution N° 002/CIP/2009 du 31 mars 2009, ayant décidé de l'envoi d'une mission à Bissau pour contribuer au dénouement de la crise après l'assassinat du Président de la République et du Chef d'Etat Major des Armées, une délégation du Conseil Parlementaire pour la Paix a séjourné à Bissau du 20 au 24 avril 2009. Elle a rencontré les plus hautes autorités de ce pays, la Commission Electorale Nationale, la délégation des Forces Armées de Guinée-Bissau conduite par le Chef d'Etat Major, le Mouvement de la Société Civile et, successivement, tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

Au terme de ses travaux, la délégation a encouragé les uns et les autres à participer à l'élection présidentielle du 28 juin 2009 ; elle a salué l'instauration d'un cadre de rencontre périodique des différentes forces en présence autour de questions nationales. Elle a encouragé l'Armée de Guinée-Bissau à être et à rester républicaine et a invité les partenaires à accompagner la Guinée-Bissau, tout en appelant l'élite politique nationale à pro-

mouvoir la bonne gouvernance, la sagesse, la justice, la lutte contre la pauvreté et le trafic de drogue.

■ Mission d'information au Niger

Une délégation du Conseil Parlementaire pour la Paix a séjourné au Niger, du 13 au 16 octobre 2009. Cette mission fait suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et de la Cour Constitutionnelle, l'organisation du référendum du 22 octobre 2009 dotant le pays d'une nouvelle constitution, les poursuites engagées contre les anciens députés pour détournement de fonds, la perspective de l'organisation des élections législatives sans la participation de l'opposition.

L'objectif de la mission était d'exprimer la solidarité des parlementaires de l'UEMOA avec l'ensemble du peuple nigérien compte tenu de la communauté de destin qui lie les Etats de l'Union, de mieux s'informer de la situation qui y prévaut et d'apporter, par le dialogue, sa contribution à l'instauration d'un climat politique apaisé au Niger.

La délégation a rencontré les plus hautes autorités nigériennes ainsi que les principaux acteurs politiques.

■ Mission d'observation de l'élection présidentielle en Guinée-Bissau

Le Comité Interparlementaire, dans le cadre de l'engagement et de l'implication de l'UEMOA tout au long du processus de réconciliation et de paix en Guinée-Bissau, a envoyé une mission d'observation des 1^{er} et second tours de l'élection présidentielle.

Elle a constaté la bonne organisation de cette élection qui a été unanimement reconnue comme libre, transparente et équitable. Elle a lancé un appel à la classe politique, à la société civile et à toute la population bissau-guinéenne pour le res-

pect de la volonté populaire exprimée par les urnes.

- Réunions de suivi de la construction du siège du Parlement de l'UEMOA

Les autorités maliennes, après l'attribution d'un immeuble pour servir de siège au Comité Interparlementaire, ont mis à la disposition de l'Union, un nouveau site pour la construction du Parlement de l'UEMOA. Un Comité conjoint Commission-CIP, chargé de suivre ce projet a été mis en place en 2007. Dans le prolongement de ses actions, celui-ci, s'est réuni du 5 au 8 mai 2009 à Bamako, les 8 et 9 juillet 2009 à Ouagadougou et du 07 au 10 octobre 2009 à Bamako. Ces rencontres ont permis d'arrêter le préprogramme du futur parlement, l'avant projet sommaire ainsi que le chronogramme de réalisation des travaux.

- Rencontres entre le Président de la Commission et le Président du CIP

Au lendemain de son élection, le Président du Comité Interparlementaire de l'UEMOA, Monsieur Oundé TOULEMA, a effectué, du 15 au 18 avril 2009, une visite de prise de contact avec la Commission de l'UEMOA, à Ouagadougou.

Par ailleurs, une délégation du CIP, conduite par son Président, a rencontré le Président de la Commission, Monsieur Soumaïla CISSE, le lundi 12 octobre 2009 au siège de la Commission. Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre du dialogue et de la concertation permanente, a permis de discuter de certaines questions spécifiques à l'institution parlementaire.

- Elaboration du "Guide de l'Observateur de l'UEMOA"

Le Comité Interparlementaire a mis en

place un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un Guide de l'Observateur des élections. Celui-ci s'est réuni à Ouagadougou, du 16 au 22 mai 2009 et a confectionné ledit projet de guide.

- Participation aux rencontres parlementaires internationales

Des délégations du CIP, conduites par son Président, ont pris part à plusieurs rencontres internationales en Afrique et en Europe.

Cour de Justice

3-2 : Au titre de la Cour de Justice

Le Traité de l'UEMOA, le Protocole additionnel n°1 relatif aux Organes de contrôle et les textes subséquents ont confié à la Cour de Justice la mission de veiller au respect du droit quant à l'interprétation et à l'application du Traité.

Pour l'accomplissement de cette mission, la Cour est dotée d'une compétence d'attribution c'est-à-dire qu'elle ne peut pas intervenir au-delà des domaines et des matières indiquées par ces textes.

Il s'y ajoute que la Cour de Justice n'a pas de pouvoir d'auto saisine et ne peut agir que lorsqu'elle est expressément saisie par les Etats membres, les organes ou les personnes physiques ou morales habilitées à le faire (article 5 à 17 du Protocole additionnel n° 1).

En considération de ce qui précède, la Cour de Justice exerce des activités juridictionnelles en matière contentieuse, arbitrale ou consultative et mène également des activités extra juridictionnelles et administratives.

3-2-1 Activités juridictionnelles

Les actions de sensibilisation et de vulgarisation à l'endroit des acteurs judiciaires, entreprises en 2008 et au cours de l'année 2009 donnent déjà des résultats très positifs : en 2009 six (6) cas de saisine ont été enregistré à la Cour de Justice.

3-2-2 : Activités extra juridictionnelles

Dans le cadre de son programme d'activités, la Cour a organisé, en 2009 :

- des séminaires nationaux de sensibilisation des administrations et des opérateurs économiques au droit communautaire UEMOA, sur la libre circulation et le droit d'établissement, au Burkina Faso et en Guinée Bissau ;
- des séminaires nationaux de sensibilisation des magistrats et avocats au droit communautaire UEMOA ont été organisés, à raison de deux (2) par Etat membre ;
- une rencontre inter-juridictionnelle avec les Cours sœurs de la CEDEAO, de la CEMAC et de l'OHADA, du 09 au 13 février 2009 à Bamako (MALI), sous le haut parrainage de son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali.

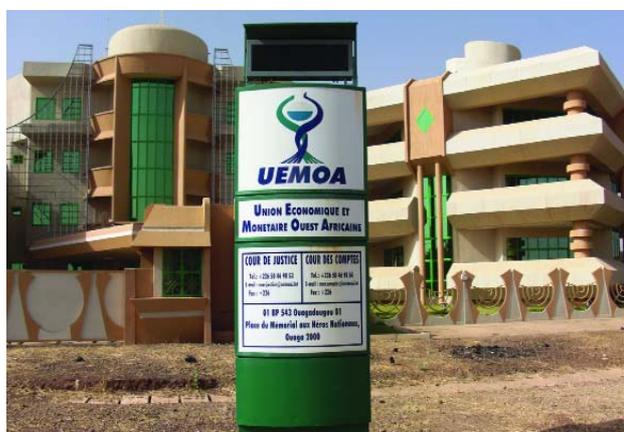
Elle a procédé à l'impression et à la publication des textes fondamentaux régissant la Cour et des recueils de jurisprudence et mené des actions visant l'acquisition de matériels informatiques et de bureau pour les appareils judiciaires des Etats membres, dans le cadre du programme de renforcement des activités de la Cour de Justice et d'équipement des appareils judiciaires des Etats membres .

Par ailleurs :

- la Cour de Justice a participé, le 28 mai 2009, à la session extraordinaire d'information organisée par la Commission sur les chantiers de l'UEMOA ;
- les membres de la Cour ont effectué une mission d'études à la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg ;
- la Cour de Justice a reçu, le 22 juin 2009, une délégation de 30 auditeurs de justice du Bénin qui séjournait au Burkina Faso dans le cadre de leur sortie pédagogique organisée chaque année dans un Etat voisin. Ils étaient accompagnés de 30 auditeurs et encadreurs du Burkina Faso avec pour objectif de se familiariser avec le fonctionnement de la juridiction communautaire. Le rôle de la Cour dans le processus d'intégration leur a été exposé ;
- les Membres de la Cour ont effectué une mission d'études auprès de l'Autorité Française de la Concurrence.

3-2-3 : Activités administratives

Le Président de la Cour a participé, les 16 et 17 mars 2009, à la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA.



Cour des Comptes

3-3 : Au titre de la Cour des Comptes

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités 2009, la Cour des Comptes a mené les activités ci-après dans les domaines suivants :

3-3-1 - Contrôle et certification des comptes

3-3-1-1- Contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA

Les rapports définitifs de contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA, au titre des exercices 2001 à 2007, ainsi que le rapport définitif de contrôle des fonds décaissés par la Commission des Communautés Européennes au profit de la Commission de l'UEMOA au titre de la Convention n°5670/REG, 7ème FED du 14 novembre 1996 ont été produits et transmis à l'Ordonnateur Principal, à l'Agent Comptable des Organes de l'UEMOA et au Conseil des Ministres de l'Union. Le contrôle des comptes de l'exercice 2008 a été fait et un rapport provisoire a été dressé.

3-3-1-2 - Contrôle des comptes de l'exercice 2008 du CREPMF

Les comptes de l'exercice 2008 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ont été contrôlés et certifiés. Le rapport de contrôle a été présenté au Conseil Régional en mai 2009 à Cotonou et au Conseil des Ministres en juin 2009 à Dakar.

3-3-1-3 : Certification des états d'exécution financière arrêtés au 31 décembre 2008 des projets financés dans le cadre de la Convention de financement CBF N°CZZ 3049 01 du 28 décembre 2005 (tranche 2005) signée entre l'UEMOA et l'AFD

Les états d'exécution financière, arrêtés au 30 juin 2008, des onze (11) Projets et Programmes ci-après, financés dans le cadre de la Convention de financement CBF N°CZZ 3049 01 du 28 décembre 2005, signée entre l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'Agence Française de Développement (AFD) ont été certifiés :

- Programme d'hydraulique villageoise du Burkina Faso ;
- Programme d'hydraulique villageoise du Mali ;
- Programme d'hydraulique villageoise du Bénin ;
- Projet de Construction de routes en terre au Burkina : Markoye - Frontière du Niger / Markoye - Frontière du Mali ;
- Projet des Postes de contrôle de CIN KANSE ;
- Projet Renouvellement du parc informatique des Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE) ;
- Projet de Renforcement des capacités en matière de concurrence pour l'UEMOA et les Etats membres ;
- Projet de Rénovation de la base de données de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ;
- Programme de Restructuration et de

Mise à Niveau de l'industrie dans les Etats membres de l'UEMOA ;

- Projet d'appui à la mise en place des Centres d'Excellence Régionaux (CER) ;
- Projet de Renforcement des capacités de la Commission et suivi des projets du PER et du FAIR.

La Cour a également procédé au contrôle :

- de l'exécution des Programmes d'hydraulique villageoise de l'UEMOA au Bénin, du 24 mai au 04 juin 2009, au Burkina Faso, du 10 au 19 juin 2009 et au Mali, du 23 juin au 10 juillet 2009, avec l'appui de Consultants ;
- de la gestion des Représentations de la Commission de l'UEMOA à Bruxelles et à Bissau ;
- de la gestion de quatre (4) Centres d'Excellence Régionaux (CER) au Niger (01), en Côte d'Ivoire (01) et au Burkina Faso (02).

3-3-1-4 - Certification des états d'exécution financière arrêtés au 31 décembre 2008 des projets financés dans le cadre de la Convention de financement CBF N°CZZ 3058 01 D du 22 décembre 2006 (tranche 2006) signée entre l'UEMOA et l'AFD

Les états d'exécution financière arrêtés au 30 juin 2008 des dix-neuf (19) projets et programmes ci-après, financés dans le cadre de la Convention de financement CBF N°CZZ 3058 01 D du 22 décembre 2006 signée entre l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'Agence Française de Développement (AFD) ont été certifiés :

– Projet CU 13 - Ouahigouya – Frontière du Mali (étude) ;

– Projet d'appui à la mise en place des Centres d'Excellence Régionaux (CER) ;

– Projet des Postes de contrôle juxtaposés de HEREMAKONO ;

– Projet Pèse Essieu ;

– Projet routier du Togo ;

– Projet Surveillance Multilatérale – CNPE (5 pays) ;

– Projet SYSCOA ;

– Projet Cour de Justice ;

– Projet Cour des Comptes ;

– Projet de Renforcement des capacités de la Commission et suivi des projets du PER et du FAIR ;

– Programme d'hydraulique villageoise du Togo ;

– Programme d'hydraulique villageoise du Niger ;

– Projet de Renforcement des capacités en matière de concurrence pour l'UEMOA et les Etats membres ;

– Projet de Rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ;

– Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur en Guinée Bissau ;

– Projet « CU 1 Route Sénégal - Guinée Bissau (étude) » ;

– Projet « CU 9 ATAKPAME - KARA (étude) » ;

- Projet de Construction de routes en terre au Burkina : Markoye - Frontière du Niger / Markoye - Frontière du Mali ;
- Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur / Licence - Master - Doctorat (PAES / LMD).

3-3-1.5 - Audit de la situation d'exécution financière arrêtée au 31 décembre 2008 du Projet de Réforme des systèmes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA (PRMP-UEMOA) Phase II

Ce Projet est financé par le Fonds Africain de Développement (FAD), suivant le Protocole d'accord n°2100155008298 en date du 5 janvier 2007, amendé le 04 septembre 2007), la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), suivant l'Accord de don n°209 en date du 27 juillet 2007) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), suivant le Protocole d'accord n°ADM/TU/DDS/CE/LA/vg/20071112-047 en date du 21 décembre 2007).

3-3-2 - Harmonisation des Procédures et des Normes Communes de Contrôle

Dans le domaine de l'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, la Cour a mené les activités ci-après :

- organisation à Lomé, du 02 au 06 décembre 2008, du séminaire de perfectionnement sur la loi de finances, la nouvelle réforme budgétaire de l'Etat et la comptabilité SYSCOA ;
- organisation à Bamako, du 04 au 08 mai 2009, de la réunion d'évaluation des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles des comptes

effectués en 2008 dans les Etats membres de l'UEMOA ;

- organisation à Dakar, du 27 au 31 octobre 2009, du séminaire de formation sur le contrôle de performance ;
- participation aux travaux de sélection du Bureau d'études pour la réalisation de l'étude sur l'Elaboration de la Directive relative à la comptabilité des matières dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- participation à diverses activités organisées par la Commission dans le cadre des travaux de réécriture des directives du cadre harmonisé des finances publiques ;
- réunion de mise en cohérence des avant-projets des directives des finances publiques, à Cotonou, du 09 au 15 novembre 2009, quatrième réunion technique pour la réécriture des directives des finances publiques, à Ouagadougou, du 19 au 23 janvier 2009, atelier de validation des avant-projets de directives des finances publiques, à Ouagadougou, du 11 au 15 mai 2009, atelier de validation du programme d'appui aux réformes du cadre harmonisé des finances publiques à Dakar, du 28 au 30 septembre 2009 et réunion de la Commission et des partenaires techniques et financiers sur le programme d'appui aux réformes du cadre harmonisé des finances publiques à Dakar, du 1^{er} au 02 octobre 2009.

3 -3-3 : Participation de la Cour à diverses rencontres

La Cour a également participé aux rencontres ci-après :

- Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, à Ouagadougou, le 17 mars 2009 ;
- Conseil des Ministres de l'UEMOA, à Dakar, le 26 juin 2009 ;
- Session du Conseil Régional et de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers à Cotonou, le 16 mai 2009 ;
- Conseil des Ministres de l'UEMOA à Lomé, le 25 septembre 2009 ;
- Atelier de formation sur le cadrage budgétaire à l'intention des Cadres de l'UEMOA ;
- réunions du Comité de Pilotage du PER ;
- réunions du Comité de Pilotage élargi du PIR 9ème FED à Cotonou, en mars 2009 et à Abidjan en novembre 2009 ;
- réunions du Comité de pilotage des travaux relatifs à l'élaboration du Manuel de Procédures intégrées des Organes de l'UEMOA ;
- réunions du Comité chargé du suivi des travaux relatifs à l'élaboration du Manuel de Procédures intégrées des Organes de l'UEMOA.

La Cour a participé aux 10^{èmes} Assises statutaires de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) et au Colloque international sur le thème « l'exécution des décisions de justice dans l'espace AA-HJF » organisés à N'Djamena.

3.3-4- Mise en place du dispositif juridique de la Cour

En attendant l'adoption par les Organes compétents de l'UEMOA, des projets de

Protocole et d'Acte additionnel, les Conseillers ont élaboré et adopté, le 19 mars 2009, le Règlement Intérieur de la Cour des Comptes qui a pour objet de définir les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

Chambre Consulaire régionale

3-4 : Au titre de la Chambre Consulaire Régionale



Les activités et le fonctionnement de la Chambre Consulaire régionale ont été marqués, en 2009, par la signature, le 17 mars 2009 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de l'Acte Additionnel n° 04/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009 portant modification de l'Acte Additionnel n° 02/97 du 23 juin 1997 fixant les attributions, la composition et les principes d'organisation et de fonctionnement de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA. Par cet acte, l'instance suprême de l'Union consacre la pérennisation du financement des activités de la Chambre par le Budget des Organes de l'Union ; le Président de la Chambre a, à cet effet, salué l'appui de la Commission et de son Président particulièrement, au processus ayant abouti à l'adoption et à la signature de cet acte.

3-4-1 : Réunions statutaires

3-4-1-1 : Réunions du Bureau exécutif

Le Bureau Exécutif de la Chambre a tenu sa première réunion le 04 mai 2009 à Ouagadougou, élargie aux présidents de Commissions Techniques.

Elle a été essentiellement consacrée à l'examen des points suivants :

- la pérennisation du financement de la Chambre Consulaire Régionale ;
- l'analyse des offres techniques en cours à la Commission de l'UEMOA, en vue de la clôture du terrain du siège de la Chambre à Lomé ;
- l'examen du rapport du contrôle financier de janvier 2009 ;
- l'examen des rapports des Commissions Techniques, présentés par leurs Présidents ;
- la préparation de l'organisation d'une Foire de l'UEMOA ;
- la préparation de l'organisation d'un Forum sur la libre circulation des personnes et des biens dans la Zone UEMOA.

La deuxième réunion du Bureau s'est tenue le 28 octobre à Ouagadougou ; elle a été précédée, le 27 octobre, de celle des Commissions techniques. Cette réunion a été consacrée à la préparation de l'Assemblée générale de la Chambre.

3-4-1-2 : Assemblée générale

La Chambre Consulaire Régionale a tenu son Assemblée générale le 29 octobre 2009 à Lomé. Elle a été consacrée à l'adoption du plan d'action 2010, du projet

de budget 2010 et du rapport des commissions techniques.

3-4-2 : Autres activités

La Chambre Consulaire Régionale a coordonné, avec la Commission, l'organisation et le déroulement de la 3^{ème} mission économique des Entreprises de l'Association Bretagne International au Niger et en Côte d'Ivoire, du 23 au 28 janvier 2009. Cette mission a permis de tisser des relations fortes de coopération et de partenariat entre le secteur privé regroupé au sein de cette Association et les entreprises des deux pays.

Ainsi, au Niger, la délégation bretonne, comprenant vingt trois (23) opérateurs économiques de divers secteurs d'activités et onze (11) officiels de la région de Bretagne, a pu organiser à Niamey près de quatre vingt (80) rendez individuels d'entretiens avec soixante quatre (64) entreprises nigériennes qui se sont soldés par 159 intentions de collaboration signées et 08 visites d'entreprises.

A Abidjan, outre les rendez-vous avec les opérateurs économiques membres de la Chambre de Commerce et d'industrie, la délégation de Bretagne international a également rencontré les membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française de Côte d'Ivoire qui regroupe quatre cents (400) entreprises françaises et près de trois cents (300) sociétés ivoiriennes.

Par ailleurs, une réunion de concertation entre la Commission de l'UEMOA et la Chambre Consulaire Régionale s'est tenue les 16 et 17 novembre 2009 à Ouagadougou.

En outre, la Chambre a entièrement réalisé la clôture du site de son futur siège qui

a été réceptionné le mercredi 09 décembre 2009.

Enfin, elle a participé à plusieurs rencontres dont :

- le séminaire d'étape sur l'Accord de Partenariat Economique – APE – organisé à Lomé au Togo, du 06 au 08 juillet 2009 à leur intention par la Commission ;
- l'Atelier sur l'étude des coûts de facteurs de production commanditée par la Chambre Consulaire Régionale et réalisée par la Commission, à Dakar, du 07 au 09 juillet 2009 ;
- la réunion du Comité des Experts Statutaire, du 30 novembre 2009 au 04 décembre 2009 à Ouagadougou.

La Chambre a également finalisé la collecte des informations en vue de la publication du répertoire des Entreprises de l'UEMOA, participé, du 10 au 16 février 2009 à l'invitation de la Commission de la CEDEAO, au Forum Economique des Affaires organisé à Ouagadougou en février 2009, puis procédé à la conclusion d'un accord de Partenariat avec l'Association Industrielle Africaine en vue d'une soumission commune, au Programme ProInvest de l'Union Européenne, d'une requête de financement d'activités relatives à la fraude et la contrefaçon,

Enfin, en partenariat avec l'Association Bretagne International, la Fondation SOLACROUP HEBERT et la Commission de l'UEMOA, un programme de Formation dénommé « Talents du Monde/UEMOA » et destiné à renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs a été lancé avec le concours technique des Chambres de Commerce nationales des Etats-Membres de l'Union, sous la coordination et le pilotage de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA.



PERSPECTIVES

UEM OA

La conduite des activités de Organes de l'Union en 2010 se fera conformément aux orientations principales contenues dans la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue le 17 mars 2009 à Ouagadougou, qui indique aux Organes communautaires, les actions à mener en vue d'améliorer la visibilité du processus d'intégration pour les populations, notamment à travers l'accélération de la réalisation du marché commun régional et la mise en œuvre des politiques sectorielles, afin qu'elles s'approprient davantage les chantiers.

Elle s'inscrit également dans la logique de la note de cadrage du Président de la Commission de juin 2009, qui met l'accent sur :

- le renforcement du mécanisme de la surveillance multilatérale,
- la poursuite des efforts d'harmonisation de la fiscalité intérieure.
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER)
- la négociation et la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE),
- la finalisation et la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD).

La Commission poursuivra les efforts de modernisation de sa gestion, notamment à travers le renforcement des capacités dans les domaines de la planification et de la programmation stratégique, de l'organisation administrative et financière, de l'informatique, de la conception et de l'exécution des projets ainsi que dans le domaine de l'amélioration continue de la gestion des ressources humaines.

Ces activités seront accompagnées d'actions de communication en vue d'en assurer une visibilité suffisante auprès des populations et des partenaires. De façon plus spécifique, les activités ci-après sont prévues :



4-1 : Au titre de la programmation stratégique

La Commission se dotera, en 2010, d'un plan stratégique lui permettant de centrer son action sur des orientations de long terme qui constitueront la référence de ses différents programmes d'activités. Le dispositif institutionnel mis en place à cet effet comporte un Comité Interne de Stratégie et un Panel de Haut Niveau, composé de personnalités dont la connaissance des grandes questions de développement sera mise à contribution pour bâtir la vision et élaborer les orientations stratégiques de la Commission à l'horizon 2020.

Cette vision pourra également s'inspirer des résultats du colloque scientifique organisé par la Commission, en collaboration avec le Centre de Recherche pour le Développement International et l'Institut Supérieur des Sciences de la Population, sur le thème : « Intégration régionale et stratégies régionales de réduction de la pauvreté ».

Le dispositif de programmation et de suivi des activités sera renforcé dans l'esprit de

la gestion axée sur les résultats, notamment à travers l'élaboration et la mise en place d'un système informatisé d'analyse et de suivi des programmes d'activités, ainsi qu'une amélioration de l'articulation entre programmation et budgétisation.

4-2 : Au titre du Programme Economique Régional

Outre la poursuite des actions de mobilisation des financements, la Commission s'attèlera particulièrement à l'élaboration du PER, Phase 2 (2011-2015), conformément aux orientations stratégiques du Conseil des Ministres. Compte tenu des enjeux et des défis à relever, cette nouvelle phase devra mettre l'accent sur :

- l'accès à l'énergie, par :
 - l'interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique de la sous région ;
 - la valorisation des ressources énergétiques locales, tant fossiles (comme le charbon) que renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse dont les biocarburants) ;
 - la maîtrise de l'énergie (promotion de l'efficacité énergétique).
- la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, par :
 - le renforcement de la gestion des ressources en eaux partagées ;
 - la gestion des catastrophes naturelles ;
 - le renforcement des capacités des Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux.
- la sécurité alimentaire, par l'appui au

développement de filières agricoles ciblées ;

- la poursuite du développement et de la modernisation des infrastructures.

4-3 : Au titre du renforcement du marché régional et de la politique commerciale

- la réalisation des études sur l'informatisation des agréments, l'assiette du PCS, les exonérations douanières, la libre pratique ;
- l'élaboration de plans d'actions pour la construction du marché régional ;
- la réforme du cadre institutionnel de mise en œuvre des règles communautaires de concurrence, pour améliorer la coopération entre la Commission et les structures nationales de concurrence, à travers une meilleure implication du niveau national dans les activités de surveillance du marché et de contrôle des pratiques anticoncurrentielles ;
- les concertations régulières avec la CEDEAO pour la poursuite des discussions/négociations avec la partie européenne, en vue de la mise en œuvre de l'APE et assurer sa viabilité pour la région AO ;
- la poursuite des discussions avec la Partie CE, afin de parvenir à un accord sur le commerce de services et conclure l'APE global ;
- la poursuite des négociations en vue de finaliser, dans la mesure du possible (en y associant éventuellement la Commission de la CEDEAO et les autres Etats de la CEDEAO non membres de l'UEMOA), les projets d'Accords commerciaux et d'investissement en cours avec le Royaume du Maroc, la Tunisie,

la République Arabe d'Égypte, la République Algérienne Démocratique et Populaire.

L'année 2010 devrait permettre également la poursuite des travaux sur la liberté de circulation des personnes et le droit d'établissement avec, en priorité, l'adoption :

- des projets d'actes communautaires relatifs aux attributions, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Conférence des Ordres des Architectes des Etats membres de l'UEMOA ;
- de projets de textes sur l'harmonisation des règles régissant l'exercice des professions d'Avocat, de Médecin, de Chirurgien-dentiste, de Pharmacien et d'Architecte ;
- des projets de textes relatifs au libre exercice des professions de Notaire, d'Huissier de justice, de Commissaire-priseur, de Sage-femme, d'Infirmier et de Médecin-Vétérinaire.

4-4 : Au titre du renforcement du cadre macroéconomique

En matière de surveillance multilatérale des économies, l'accent sera mis sur :

- le renforcement du mécanisme de la surveillance multilatérale ;
- le renforcement des capacités d'analyses des membres des CNPE des Etats membres ;
- le renforcement des méthodes de suivi des économies et d'appui de la Commission aux Etats membres ;
- l'amélioration continue du contenu du rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale.

En matière de finances publiques et de la fiscalité intérieure, l'année 2010 sera consacrée essentiellement à la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes du Cadre Harmonisé des Finances Publiques, à la consolidation du SYSCOA et du processus de mise en conformité des codes nationaux des marchés publics. Il s'agit des actions ci-après :

- la communication et la dissémination ;
- la formation ;
- la transposition des directives ;
- le suivi et évaluation ;
- l'adaptation et le renforcement des systèmes d'information ;
- la mise en œuvre ;
- la mise en place d'une stratégie commune SP OHADA - Commission pour la convergence vers les IFRS ;
- la finalisation de l'étude des erreurs et incohérences du SYSCOA suivie des propositions de corrections ;
- l'élaboration du Système Comptable corrigée applicable dans l'espace UEMOA et OHADA (SYSCO OHADA publié par le CCOA) ;
- l'élaboration du Système Comptable Ouest Africain compatible aux IFRS (SYSCOA-IFRS) applicable par les entreprises cotées sur les marchés financiers de l'UEMOA ;
- le démarrage de 6 études (Nouveau référentiel comptable et Plans Comptables Sectoriels associés) ;
- la mise en conformité des codes nationaux de marchés publics avec la réglementation communautaire grâce à

la validation et la vulgarisation des dossiers standard régionaux d'acquisitions, l'élaboration des dispositifs de lutte contre la corruption, l'intégrité du système et la révision/élaboration des manuels de procédures des marchés publics conformes aux codes nationaux réformés.

En matière de fiscalité il est prévu la poursuite des actions du Programme de transition fiscale, de l'harmonisation de la fiscalité intérieure des Etats membres et le suivi de l'application des textes communautaires et des réformes déjà engagées.

Deux objectifs spécifiques seront poursuivis dans le domaine des études et statistiques économiques :

- assurer le suivi des projets d'études et d'harmonisation sur la rénovation de l'IHPC, l'IHPI en Guinée Bissau et la mise à jour de la base de données de la surveillance multilatérale (BDSM) ;
- poursuivre la mise en œuvre du Programme statistique régional.

4-5 : Au titre des politiques sectorielles

Concernant la Politique agricole de l'Union, il s'agira de :

- rendre opérationnel le Fonds Régional de Développement Agricole ;
- poursuivre les actions d'amélioration de la compétitivité des filières agricoles ;
- poursuivre la mise en place du Système d'Information Agricole Régional ;
- mettre en œuvre les textes communautaires et faire fonctionner les comités régionaux relatifs aux semences, aux médicaments vétérinaires, à la pêche, aux pesticides et à la sécurité sanitaire

des végétaux, des animaux et des aliments ;

- poursuivre les actions de mise en œuvre du projet d'aménagement hydro agricole des terres de l'Office du Niger.

Concernant la Politique Commune d'Amélioration de l'environnement, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des programmes régionaux tels que :

- le programme de conservation et de mise en valeur de la diversité biologique ;
- le programme ECOPAS parc W ;
- le programme biosécurité ;
- le programme de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger ;
- le programme de lutte contre l'érosion côtière ;
- le Programme Hydraulique Villageoise ;
- le programme d'adaptation aux changements climatiques ;
- le programme de gestion des catastrophes naturelles ;
- le programme de gestion des déchets plastiques.

Les actions ci-après seront conduites en matière de Politique Minière commune et d'énergies renouvelables :

- relancer le Centre Régional d'Energie Solaire ;
- finaliser le programme régional bio masse énergie ;
- démarrer le programme bioénergie et développement durable ;

- poursuivre l’instauration d’un climat propice aux investissements miniers ;
- consolider le système d’information géographique ;
- promouvoir le secteur minier ;
- encadrer l’artisanat minier et le développement des petites exploitations minières.

Le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau de l’industrie connaîtra, en 2010, l’achèvement des activités de la phase pilote et, surtout, le démarrage des activités de la phase de déploiement pour une durée de trois (3) ans. Ceci permettra de généraliser le Programme afin d’atteindre l’objectif de 1 000 entreprises. Il est surtout prévu de mettre en œuvre les programmes nationaux de restructuration et de mise à niveau de 880 entreprises industrielles dans les Etats membres.

En vue de la promotion des investissements, 2010 connaîtra, notamment :

- l’adoption du Code Communautaire des Investissements par les instances compétentes de l’Union ;
- la réalisation d’une étude pour l’élaboration d’une politique ou stratégie régionale de promotion du secteur privé ;
- l’adoption d’une matrice d’actions pour l’amélioration du climat des affaires ;
- l’adoption d’un mécanisme de suivi des mesures d’amélioration du climat des affaires dans l’espace communautaire ;
- l’appui à la mise en place d’une Agence de Promotion des Investissements dans les Etats membres qui n’en disposent pas.

Par ailleurs, il est prévu dans le cadre de l’Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile :

- le réexamen du plan d’action en vue de lever les dysfonctionnements notés par le Comité de suivi ;
- l’analyse documentaire des initiatives et autres projets ou programmes en cours dans le secteur coton-textile pour une mise en œuvre efficace du plan d’actions de l’Agenda actualisé ;
- la mise en œuvre des conclusions de l’étude de faisabilité pour la création des fonds régionaux d’appui à la filière coton-textile ; le montant global de financement à rechercher pour ces deux fonds est évalué à 98 milliards ;
- la réalisation des études sur les intrants agricoles et la commercialisation de la fibre de coton ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la filière coton-textile.

En matière de l’énergie, 2010 sera marqué par :

- la mise en place d’un système de planification énergétique intégrée ;
- la mise en œuvre de l’Initiative Régionale pour l’Energie Durable (IRED), notamment la création de la Cellule Régionale de Coordination au sein de la Commission de l’UEMOA, le lancement du programme de maîtrise de l’énergie et
- l’organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds pour l’abondement du Fonds de Développement Energie (FDE) ;
- la conduite d’une étude sur l’amélioration de l’approvisionnement en hydrocarbures ;
- le renforcement du cadre institutionnel du secteur de l’énergie, avec la première réunion du Comité Régional des régula-

teurs du secteur de l'énergie des Etats membres de l'UEMOA.

Dans le domaine du développement social et culturel, la Commission mettra en œuvre :

- un programme d'appui aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme dans les Etats membres par le lancement d'une grande initiative de lutte anti-vectorielle, avec le soutien de l'expertise cubaine ;
- un programme de mise en place des centres des soins spécialisés de haut niveau en vue de réduire les évacuations sanitaires hors de l'espace UEMOA ;
- le Programme de scolarisation des filles à travers la réalisation de diverses études techniques sur les sites transfrontaliers ;
- un programme de formation en réparation des séquelles d'excision. Ce programme fait suite à la réunion technique tenue en 2008, sur les Mutilations Génitales Féminines (MGF) dans l'espace UEMOA.

La Commission procédera également à la définition d'une politique commune de développement culturel. La finalisation de l'évaluation de la première édition du Programme d'appui et de développement des centres d'excellence et le lancement de la seconde édition du programme, ainsi qu'à l'animation et à la mise en place des structures du Conseil du Travail et du dialogue social dans les pays membres de l'UEMOA ;

4-6 : Au titre de la coopération

- le suivi resserré de la mise en œuvre de la Convention de Contribution du PIR-9^{ème} FED en vue d'une exécution efficace et de l'amélioration sensible du niveau d'absorption des appuis ;

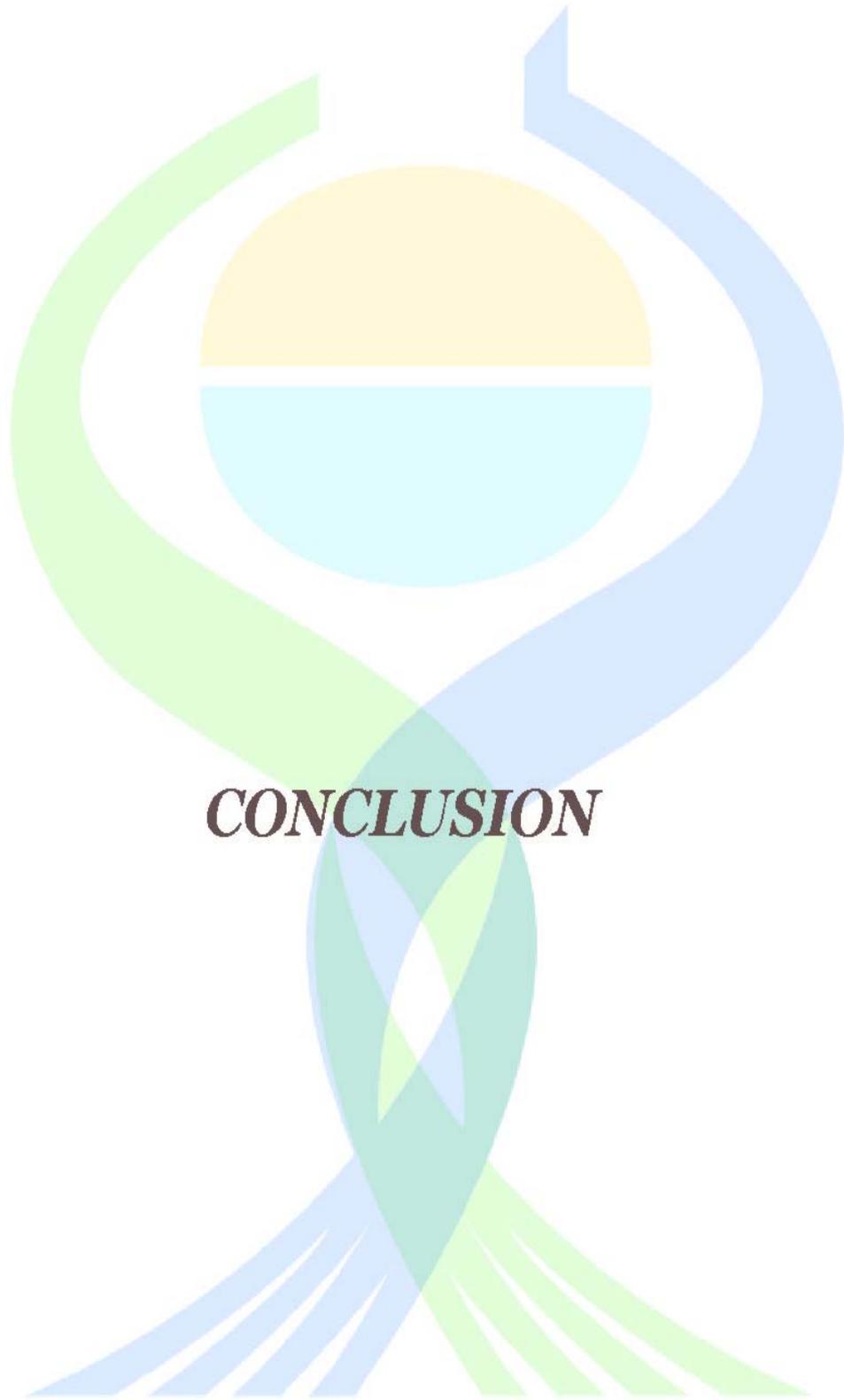
- la recherche de financements pour le PER principalement à travers la programmation des ressources du PIR-10^{ème} FED et la mise en œuvre du PAPED et, accessoirement, par la prospection de nouveaux bailleurs de fonds ;

- l'actualisation périodique de la matrice des bailleurs de fonds sera réalisée pour favoriser la coordination des bailleurs et disposer d'un instrument de guidage. En outre, de nouveaux outils de gestion de la coopération sont envisagés : une base de données des partenaires techniques et financiers, un répertoire des conventions souscrites.

4-7 : Au titre e la Communication

Les principales actions porteront, notamment, sur :

- la conduite de campagnes de communication multimédia sur la visibilité du processus d'intégration ;
- la conduite d'actions relatives à l'appropriation du processus d'intégration avec, notamment, la conception et l'adoption d'un hymne de l'Union et sa vulgarisation dans les Etats membres ;
- la production et la diffusion de micro programmes radio en langues nationales sur les chantiers communautaires ;
- l'organisation de la 4^{ème} édition du tournoi de football de l'intégration ;
- l'impression de supports d'information et de communication multimédia ;
- la modernisation de la gestion documentaire avec la mise en œuvre de la gestion Electroniquedes Documents (GED).



CONCLUSION

UEMOA

Mettre l'accent sur la visibilité des chantiers du processus d'intégration de l'UEMOA et leur appropriation par les populations, tel était le choix de la Commission et des autres Organes communautaires au cours de l'année 2009.

Dans ce sens, le Programme Economique Régional a fait l'objet de préoccupations particulières et des initiatives visant à ébaucher les grandes orientations de l'UEMOA dans dix-quinze ans, ont été lancées à l'occasion d'un regard rétrospectif sur le chemin parcouru depuis quinze ans par l'UEMOA.

Aussi sont attendues, les conclusions et recommandations du Panel de Haut Niveau mis en place par la Commission, à partir desquelles, et prenant également en compte les résultats du premier colloque scientifique organisé par l'UEMOA, pourra être dessinée et soumise à l'appréciation des hautes instances communautaires, l'esquisse d'une UEMOA de demain, l'UEMOA des peuples.

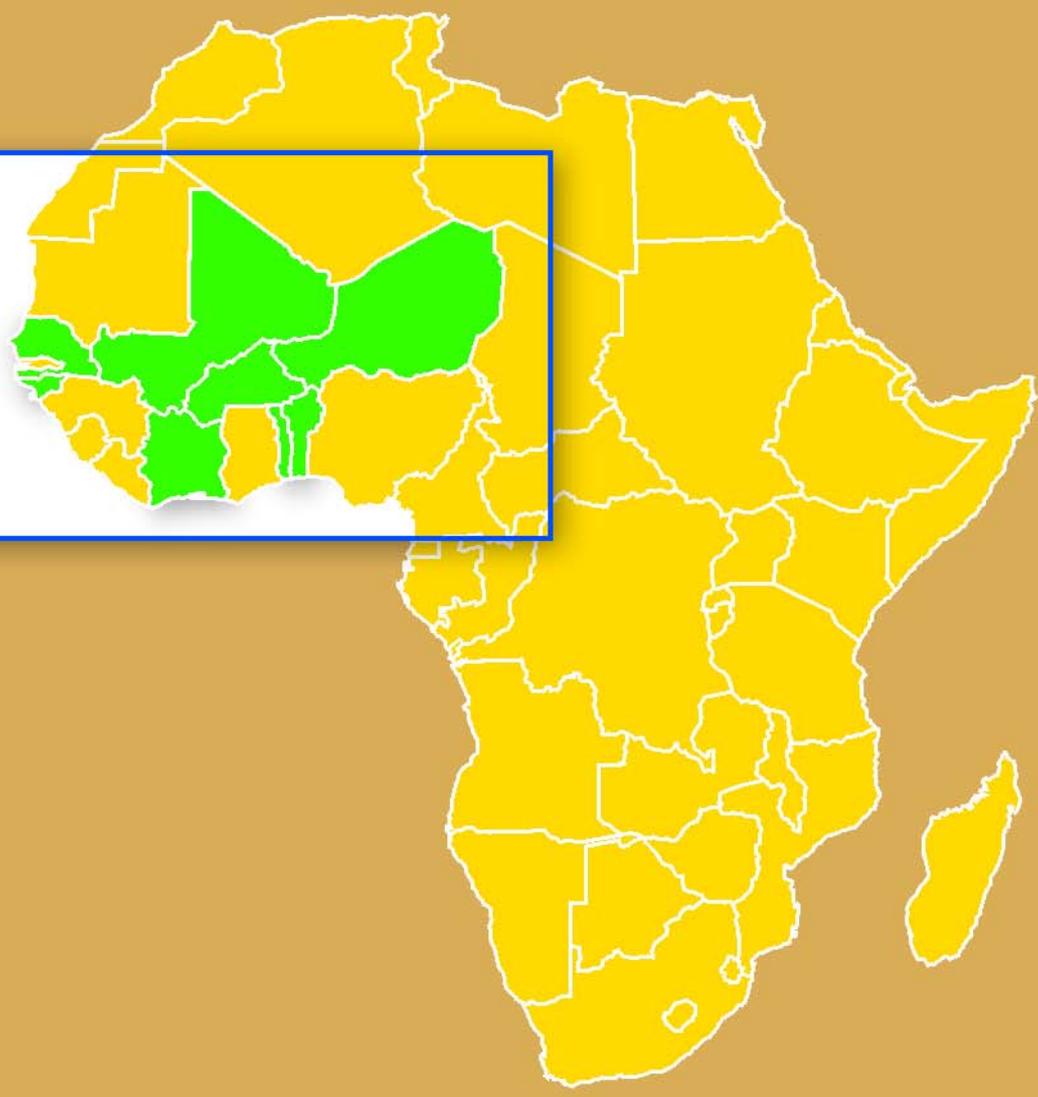
Mais en 2009, l'UEMOA, c'est une organisation qui s'est davantage rapprochée des préoccupations quotidiennes des populations grâce à des interventions d'urgence à l'occasion de phénomènes naturels, au renforcement de programme comme celui de l'hydraulique villageoise et des infrastructures routières. On retiendra également de cette année, une plus grande synergie entre les différentes Organes et Institutions spécialisées communautaires, renforcés d'ailleurs par un nouvel Organe consultatif, le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS).

En 2010, l'environnement économique international laisse entrevoir de bonnes perspectives, avec un taux de croissance de 3,1% contre une récession de 1,1% en 2009. La reprise sera tirée essentiellement par les économies émergentes et en développement d'Asie avec un taux projeté à 5,0% en 2010 contre 1,8% en 2009. Cependant, la situation de l'emploi demeurerait préoccupante dans les pays avancés.

Si, dans l'Union, les défis de 2010 demeurent l'exécution de programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre effective des réformes, l'application des règles communautaires dans tous les Etats, restent le véritable baromètre de l'engagement de nos pays en faveur de l'intégration économique régionale.

La quatorzième session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement devrait donc, par l'expression renouvelée d'une volonté politique ferme, réaffirmer l'option prise, le 10 janvier 1994, de faire de l'espace constitué par les huit Etats membres, une nouvelle aire de prospérité, basée sur les règles communes de gestion de l'activité économique, mais ouverte sur le monde.

- BÉNIN
- BURKINA FASO
- CÔTE D'IVOIRE
- GUINÉE BISSAU
- MALI
- NIGER
- SÉNÉGAL
- TOGO



UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél. : +226 50 31 88 73 à 76
Fax : +226 50 31 88 72
Email : commission@uemoa.int
Sites Internet : www.uemoa.int
www.izf.net

